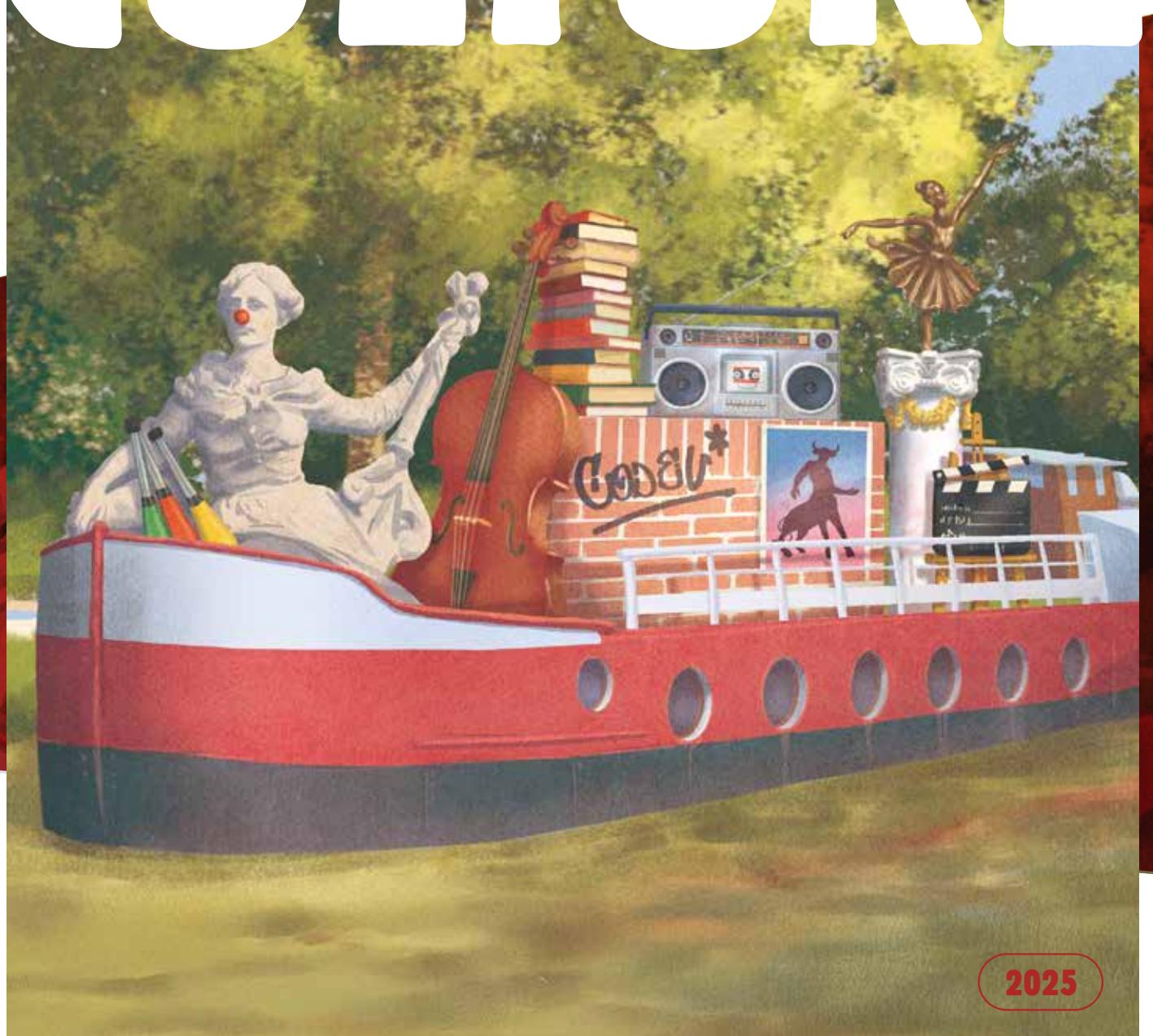


CULTURE



2025

CODEV

Conseil de développement
TOULOUSE MÉTROPOLE



AVANT- PROPOS

La saisine adressée par le Président de la métropole toulousaine au Codev comportait une interrogation sur la culture, plus précisément sur ce que pouvait être une politique culturelle métropolitaine dans un contexte où les communes continuent à marquer leur volonté de garder leur compétence en matière culturelle.

Le Codev a tardé à s'emparer de cette question, mesurant sa complexité. Celle-ci tient à la fois à l'étendue et la diversité des domaines et activités que recouvre ce champ de la culture, à la multiplicité des actrices et acteurs qui interviennent en matière de culture, qu'il s'agisse des financeur·ses, des producteur·rices ou des diffuseur·ses... Cette complexité tient également à la nature des enjeux que recouvre le développement des politiques culturelles et aux priorités qu'on leur assigne : attractivité/rayonnement, ou émancipation. Elle tient encore au point de vue que l'on adopte, selon qu'on la regarde du côté de l'offre, ou de(s) public(s), ou encore de la pratique, ou de ce qui est visible ou moins visible. Elle tient plus fondamentalement encore au sens même que l'on donne au mot culture, à son rôle dans la fabrique de la société et d'un vivre ensemble, aujourd'hui en

souffrance, à la place que l'on reconnaît à la diversité des formes et expressions culturelles dans des sociétés où le multiculturalisme met en cause l'universalisme supposé de la "Culture", sans oublier les débats qui cherchent à opposer ou articuler, culture(s) populaire(s), culture savante ou "classique", culture(s) scientifique(s) et technique(s).

Bref, il fallait faire des choix et le choix a été fait de resserrer le questionnement en tenant compte de la singularité de la situation toulousaine : une agglomération où l'effervescence et le foisonnement culturels sont bien réels, tenant pour partie à la présence de près de 120 000 étudiant·es ; qui n'est pas associée, comme cela peut l'être pour d'autres métropoles ou villes à un grand événement ou équipement "sémaphore" qui fait parler d'elle, mais qui comporte festivals, événements et équipements en nombre et pour plusieurs d'entre eux, d'un renom certain ; qui, dans son histoire récente, a investi, comme les autres métropoles, le registre de l'action culturelle pour accroître son rayonnement (par exemple par une candidature pour être capitale européenne de la culture), mais sans en avoir peut-être autant besoin tant son attractivité est assurée par ailleurs et depuis plusieurs décennies, au premier chef, par son activité économique (réputation aéronautique et spatiale) ; qui s'est efforcée de mobiliser les forces vives de la culture pour définir une politique culturelle (livre blanc, organisation d'assises) ; qui a cherché à identifier une caractéristique qui lui serait propre : faire de la culture scientifique et technique un marqueur "identitaire" en s'appuyant sur la robustesse du pôle scientifique toulousain ou, marqueur plus novateur et original, parier, comme ce fut le cas avec la Novela, sur la mise en dialogue des sciences et des arts...

Tenir compte de la singularité de la situation toulousaine, c'est aussi prendre en compte la relative jeunesse de l'intercommunalité, une coopération qui continue à s'expérimenter dans

un équilibre à construire, respectueux du rôle des communes et attentif à la dissymétrie de taille entre la ville centre, Toulouse, et les autres communes de la métropole, dont certaines ont également investi fortement la culture. C'est à cet endroit que s'est situé le choix du Codev, en s'intéressant principalement au rôle qui pouvait être celui de l'intercommunalité en matière de politique culturelle.

Les réflexions du Codev se sont inscrites dans un contexte particulier : celui d'une dette des finances publiques qui a conduit l'État à mettre à contribution les collectivités locales en réduisant leur dotation. Certaines, région, département ou commune, ont taillé dans le vif du budget alloué à la culture, mettant en grande difficulté nombre de structures et d'acteur·trices culturel·les. D'autres, conscientes du rôle essentiel que joue la culture, ont tenté de limiter la révision à la baisse des subventions ou l'ont appliquée de manière différentielle. Mais, dans tous les cas, cette nouvelle donne, transitoire ou plus durable, fragilise le secteur culturel et se traduit par des recompositions en cours.

En matière budgétaire, l'incertitude qui a pesé sur les budgets communaux et intercommunaux pendant une bonne moitié de l'année 2025 n'a pas permis au Codev de prendre la mesure des investissements et choix effectués par la Métropole de Toulouse en matière culturelle. Par ailleurs, l'analyse budgétaire butte sur la difficulté à individualiser ce qui relève de la ville de Toulouse de ce qui relève de la métropole en raison du poids de la première et de la concentration de nombre d'équipements, structures et événements sur son territoire, dont la fréquentation ou l'usage ne se réduit cependant pas aux seul·es habitant·es toulousain·es.

Aussi, cette contribution du Codev, assortie d'un certain nombre de préconisations, doit-elle être considérée comme un premier travail, déjà consistant, mais qui méritera d'être poursuivi dans la prochaine mandature.

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	5

PARTIE 1

LES POLITIQUES CULTURELLES COMMUNALES	6
Des politiques culturelles communales : des politiques de proximité et/ou de rayonnement	8
La politique culturelle : quels objectifs ?	9
Les équipements culturels communaux	11
Les domaines culturels.	13
La circulation de l'information entre communes et entre Toulouse Métropole.	16
L'information du personnel culturel communal et le développement des échanges	16
Des solidarités et des mutualisations	17

PARTIE 2

UNE POLITIQUE CULTURELLE DE TOULOUSE MÉTROPOLE, IDENTIFIÉE PAR TOUS·TES ?	18
La culture comme vecteur de l'identité métropolitaine ?	22
Les Nouveaux Territoires de l'Art	24
La lecture publique, un partenariat efficace	24
Les équipements culturels métropolitains, vitrine de la Métropole ?	27
Le dispositif "Actions culturelles en Métropole"	32
Métropolisation des structures administratives et dialogue intercommunal.	34
Une communication à dynamiser	35

PARTIE 3

UN TISSU CULTUREL PROTÉIFORME À ACCOMPAGNER	37
Difficultés juridiques et administratives des acteur·ices culturel·les	38
Ouvrir le champ des possibles : mettre en réseau et sortir des silos.	45
Les acteur·ices sous les radars, non reconnus de la culture.	47
Quel soutien financier pour les acteur·ices de la culture ?	50
CONCLUSION	51
Annexes	51

Le Président de Toulouse Métropole, Jean-Luc Moudenc, a adressé en début de mandat, en juillet 2021, plusieurs saisines au Codev. Parmi celles-ci, une saisine questionnait les politiques culturelles, et plus particulièrement l'articulation entre les politiques culturelles communales et métropolitaines. La saisine interrogeait notamment l'intégration communautaire des politiques culturelles, et la mise en cohérence de l'offre territoriale. Le Codev s'est donc attaché à rencontrer communes et services métropolitains, afin de comprendre comment s'articulent ces politiques, mais aussi des acteur·ices culturel·les, pour cerner quelle compréhension ils et elles avaient des politiques culturelles menées sur le territoire métropolitain.

La réflexion du Codev s'est appuyée sur :

- l'intervention de Mariette Sibertin-Blanc, avril 2024
- la conférence d'Emmanuel Negrer, septembre 2024
- un cycle de 15 auditions : des élu·es de Toulouse Métropole, de communes métropolitaines, de technicien·nes de Toulouse Métropole, des communes et d'équipements métropolitains, et d'acteur·ices culturel·les.¹

La saisine Culture est la dernière à avoir été traitée par le Codev sur le mandat 2020 - 2026. La séance d'ouverture a eu lieu en avril 2024, avec l'intervention de Mariette Sibertin-Blanc. A la suite de la conférence d'Emmanuel Negrer, en septembre de 2024, un groupe de travail s'est formé.

Rappelons ici qu'un avis du Codev ne constitue pas une forme d'audit, mais bien un avis de la société civile qui vise à mettre en lumière des points saillants, faire remonter des besoins, des interrogations, des préconisations. Ainsi, le/la lecteur·ice pourra sans doute identifier des "manques", comme, par exemple, celui du patrimoine culturel qui avait fait l'objet d'un avis précédent du Codev, ou encore la question des budgets qui apparaît peu dans le document, par manque d'informations. Notons également que le vote définitif des budgets métropolitain et communal, retardés par la crise du budget de l'État frappant les collectivités, et particulièrement le secteur de la culture, ainsi que le manque de données exploitables, n'ont pas permis au Codev de prendre la mesure de la dimension financière des politiques culturelles déployées par la Métropole.

Par ailleurs, le Codev a fait le choix, plutôt que de proposer une analyse des politiques culturelles de manière sectorisée, par champ d'activité, d'observer les politiques culturelles depuis les communes, la Métropole et les acteur·ices culturel·les, et c'est en ce sens qu'est structuré cet avis. Il s'agit de comprendre les logiques de chacun·e, leurs contraintes.



PARTIE 1**LES POLITIQUES
CULTURELLES
COMMUNALES**

Les communes de Toulouse Métropole sont au nombre de 37. Bien qu'il ne s'agisse pas de les comparer, on peut constater une grande disparité entre Toulouse et les communes de la périphérie qui représentent 38 %² de la population de la métropole mais aussi entre communes périphériques (par leur nombre d'habitants, leur densité, leur activité économique, l'offre de mobilité...).

Les caractéristiques de chacune d'entre elles contribuent à créer et renforcer un sentiment d'appartenance à la commune pour leurs habitant·es même si, pour celles et ceux des communes péri-urbaines, s'éloigner de la ville-centre a pu être imposé par la recherche d'une qualité de vie et/ou d'un coût moins élevé du logement.

L'habitant·e de la métropole est de plus en plus mobile et sa représentation mentale du territoire est constituée de plusieurs univers (celui du travail, de l'habitat, des distractions...). Pourtant, pour un·e habitant·e de la Métropole, le ou la maire de sa commune est identifié·e comme l'interlocuteur·ice le plus proche, le premier·e élu·e de proximité auquel on s'adresse, qu'il s'agisse d'une question concernant la vie locale ou de questions liant public/privé (école, habitat, voirie, mobilité...).

Avec la montée en puissance de la métropole dans de nombreux secteurs (voirie, mobilité...), la répartition des compétences est beaucoup moins claire pour les administré·es.

En matière culturelle, l'échelle communale est la plus visible. Lorsqu'un événement culturel a lieu dans une commune, celle-ci intervient généralement pour soutenir la manifestation (prêt de salle, de matériel, subvention...), et le/ la maire ou un·e membre de l'équipe municipale est souvent présent·e.

La commune exerce de plein droit la compétence culturelle (clause générale de compétences). L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et d'autres collectivités, la Région et le Département, ont aussi une compétence culturelle sur leur périmètre géographique, mais leurs actions ne sont pas forcément bien identifiées par les administré·es et ne se déploient pas forcément au quotidien, comme c'est le cas pour celles des communes. On parle de "compétence partagée", surtout pour la culture.³

L'apport des budgets culturels des communes, depuis des décennies, est particulièrement nécessaire pour soutenir la culture sur leurs territoires. Ces budgets culturels communaux dépassent globalement ceux des départements et des régions. Ils irriguent les équipements culturels, les structures professionnalisées et le fragile tissu associatif.

2 - Sur un total de 806 000 habitant·es, Toulouse compte 498 000 habitant·es et les 36 autres communes 308 500 soit 38% de Toulouse Métropole

3 - La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2015 énonce le principe de compétences partagées dans les domaines ayant un caractère transversal. "Les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier" selon l'article L.1111-4 du code général des collectivités territoriales. Voir <https://www.vie-publique.fr/fiches/20112-la-repartition-des-competences-entre-collectivites-apres-la-loi-notre>

DES POLITIQUES CULTURELLES COMMUNALES : DES POLITIQUES DE PROXIMITÉ ET/OU DE RAYONNEMENT

Les communes sont très attachées à leur compétence culturelle et à leurs équipements. Les élu·es souhaitent conserver une marge d'initiative dans le domaine culturel, chargé d'affects par tous les acteur·ices. L'engagement culturel des communes est très dépendant de l'engagement des élu·es et de l'équipe qu'ils/ elles ont constituée autour d'eux.

Chaque conseil municipal est libre de nommer un·e adjoint·e ou un·e conseiller·e à la culture. Souvent, dans les petites communes, les délégations couvrent plusieurs secteurs de l'action municipale (la jeunesse, la vie associative, les festivités ou le sport...) traduisant ainsi l'impulsion que la commune veut donner à sa politique culturelle. A Toulouse, à une autre échelle, plusieurs adjoint·es se partagent des délégations sectorisées (culture et mécénat, musique, musées, cultures urbaines...). La taille des communes n'a pas de lien avec l'intérêt des élu·es pour la culture : de petites communes ont désigné un·e premier·e adjoint·e à la culture et font de la culture un axe prioritaire de leur action.



MONDOUZIL

MONDOUZIL, UN EXEMPLE ?

Soulignons la singularité de Mondouzil, la plus petite commune de la métropole avec seulement 220 habitant·es. De ce fait, Mondouzil n'a ni école, ni crèche. Les enfants vont à l'école à Montrabé, Beaupuy et Mons, selon la carte scolaire. La dynamique de la commune est basée sur le bénévolat, aussi bien des habitant·es que des élu·es. Le lien social occupe une grande place dans le projet culturel, les élu·es connaissant toutes les familles. Dans ce contexte, le maire est moteur, présent, dynamique, avec la volonté de rassembler les gens et la culture est une de ses priorités. Il a mis en place une collaboration avec les communes voisines, Mons et Beaupuy, et a développé une médiathèque de 150 m² issue d'un partenariat avec la Bibliothèque Départementale. Elle inclut un auditorium/petit amphithéâtre d'une capacité de 45 personnes permettant de la lecture publique, du cinéma, etc. et offre ainsi une petite salle dédiée aux enfants et aux animations, à disposition des trois communes partenaires. La sociologie des lecteur·ices y est intéressante : 435 inscrits dont 153 mondouziliens sur 220 habitant·es. Le nombre d'inscrit·es augmente tous les ans, avec une majorité de femmes, mais aussi beaucoup d'hommes qui amènent leurs enfants, beaucoup d'enfants jusqu'à 10 ans, les séniors de la résidence voisine, mais très peu d'adolescent·es.

La commune possède également une salle des fêtes d'une capacité de 180 personnes qui accueille des résidences d'artistes (de danse par exemple) et propose des animations 4 ou 5 fois par an basées sur le bénévolat.

D'ailleurs, la politique culturelle des communes est extrêmement liée à la personnalité de leurs élu·es. Un maire nous a confié que la culture était pour lui "un engagement. Il faut être intéressé en tant qu'élu. Comprendre comment la culture permet aux gens de respirer. L'élu et son intérêt pour la culture est essentiel". Un autre a témoigné, avec ses adjointes, de la part importante de leur implication bénévole. De ce fait, l'action culturelle est relativement fragile, en raison de la durée du mandat et bien au-delà de la seule question des budgets nécessaires à la mise en œuvre d'une politique culturelle.

Le cas de Montrabé est significatif : suite à un changement de gouvernance, cette commune a fermé sa bibliothèque en octobre 2022.

Parallèlement, la petite commune voisine de Mondouzil imagine un long travail progressif pour orienter les écoles, puis le public de Montrabé vers sa nouvelle médiathèque.

Dans la plupart des communes, on peut observer deux tendances :

- une culture populaire liée à l'animation de la vie locale souvent confiée, au moins en partie, à des associations, comme un comité des fêtes dans les petites communes ;
- une culture plus "exigeante", plus "traditionnelle" basée sur des équipements. Dans ce cadre, les communes essaient d'organiser un programme avec des temps forts de Toulouse Métropole, autour de festivals comme Marionnettissimo, le Festival de guitare d'Aucamville et du Nord Toulousain, le Marathon des mots ou des salons artistiques. Et, pour instaurer une continuité tout au long de l'année, des animations comme le cinéma de plein air en été, des concerts, des conférences, complètent l'offre proposée.

LA POLITIQUE CULTURELLE : QUELS OBJECTIFS ?

La politique culturelle est au cœur de plusieurs enjeux avec une variabilité importante selon la commune : Toulouse/communes périphériques, petites communes/grandes communes.

Elle dialogue avec la politique éducative et la politique sociale en lien avec la mise en application des droits culturels⁴ qui amène les collectivités non seulement à "travailler pour des publics" mais aussi à "construire avec les habitant·es".

LA CULTURE, VECTEUR DE LIEN SOCIAL

Liée à l'animation de la vie sociale et de l'espace public, la politique culturelle est un des piliers du bien-être et du vivre ensemble dans la cité.

Elle contribue à créer du lien social avec notamment la "création de lieux de sociabilité urbaine"⁵. Aux grands équipements du 19ème siècle (Théâtre du Capitole, Muséum...), ont succédé les centres culturels, les MJC, des lieux polyvalents⁶.

Dans le cadre de la politique de la ville, en faveur des quartiers populaires, la culture est mobilisée comme facteur d'émancipation : "La culture est un élément nécessaire à l'émancipation démocratique et sociale : elle permet à chacun et chacune d'exprimer sa singularité tout en apprenant à reconnaître celle des autres"⁷.

Au-delà du périmètre communal, la culture peut être un vecteur pour "faire métropole", pour échanger et collaborer à l'échelle métropolitaine. Le lien social peut se doubler d'un dialogue culturel avec la métropole. Pour un adjoint à

PRÉCONISATION :

Aider les communes à soutenir la diversité culturelle et l'expression artistique, facteurs d'émancipation.

4 - Les droits culturels sont définis par la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007 comme " l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ". La loi NOTRe affirme dans son article 103 " La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 " Cf. Ministère de la Culture Cycle des Hautes Études de la Culture Session 22-23 : " Les temps de la culture " Synthèse du Rapport du Groupe 4 Ville, temps et culture : réinventer les centralités ? p. 5 "En intégrant le paradigme des droits culturels, il s'agit de rompre l'isolement, les cénotacles et l'entre soi en faisant en sorte que les politiques culturelles des territoires s'inscrivent dans une politique de cohésion sociale revendiquée." - 5 - Revue Belvédère, n° 9 novembre 2021, Mariette Sibertin Blanc, Action culturelle, transformations urbaines et développement territorial, p. 9 - 6 - ibid - 7 - Contrat de ville Toulouse métropole 2024 > 2030 Cahier 1 Document cadre p.35 <https://www.calameo.com/toulouse/read/005971811dbbb7de85a30>

la culture de Toulouse Métropole, le rôle de la culture à Toulouse-Métropole est de :

- créer de la cohérence entre Toulouse Métropole et les 37 communes,
- mettre en oeuvre une solidarité forte et une complémentarité,
- soutenir la diversité culturelle et l'expression artistique, facteur d'émancipation.

Ainsi formulée, la culture prend en compte les pratiques culturelles d'habitant·es qui ne se limitent pas à la "consommation" (spectacles, entrées dans les musées, expositions, audiovisuel...). Leur participation à la conception et à la mise en œuvre d'actions culturelles est aujourd'hui explorée. Le maire de Villeneuve-Tolosane a ainsi effectué récemment un sondage auprès des habitant·es pour mieux connaître leur ressenti et leurs attentes sur les actions culturelles communales.

Les communes sont l'échelle la plus adaptée à la pratique d'activités culturelles amateur·ices (troupes de théâtre amateur, cours de dessin et de peinture, ateliers musicaux, chorales...). Ces pratiques culturelles amateur·ices sont accueillies par des associations ou des structures privées mais sont, aussi, bien présentes dans les structures socio-culturelles communales.

Le partage entre "culture d'excellence", domaine des professionnel·les, et "socioculturel",

domaine des amateur·ices, est mouvant : professionnel·les et amateur·ices se côtoient et dialoguent de plus en plus dans toutes sortes de cadres et de lieux. De ce dialogue fécond naissent des créations, des objets culturels, voire de futur·es professionnel·les.

LA CULTURE, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE RAYONNEMENT

Attractivité, rayonnement, ouverture sur l'extérieur proche ou lointain, visibilité : la politique culturelle peut contribuer à atteindre ces objectifs. En cela, "les festivals sont un outil efficace, producteur d'un affichage régional ou national"⁸. Localement, cette attractivité peut, en raison des grandes disparités existant en communes, se manifester dans le sens périphérie/Toulouse et inversement, mais aussi entre communes périphériques.

Les grands équipements municipaux peuvent jouer un rôle majeur dans le rayonnement communal. Certaines communes attendent de leur équipement une visibilité à l'échelle de la métropole, une attractivité régionale, nationale ou européenne comme c'est le cas pour Toulouse avec le Théâtre du Capitole, le Muséum ou la Cité de l'Espace devenus équipements métropolitains. C'est aussi le cas d'Odyssud pour Blagnac, L'Escale pour Tournefeuille, Altigone pour Saint-Orens.... Certaines communes, investies dans des secteurs culturels particuliers, bénéficient ainsi d'une reconnaissance et d'une attractivité culturelle : les marionnettes à Tournefeuille, la BD à Colomiers.

Ce rayonnement large, au-delà de sa commune, peut aussi avoir un retour positif sur les habitant·es du quartier ou de la commune où l'équipement culturel ou la manifestation est situé.

PRÉCONISATION :

L'attractivité devrait rester une conséquence d'une politique culturelle ouverte à tous·tes, plutôt qu'un objectif en soi. Cela suppose que les citoyen·nes soient associé·es à l'élaboration d'actions culturelles.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX

La bibliothèque est le premier équipement culturel historiquement et géographiquement (plus de 15 000 en France). De très nombreuses communes en disposent et parfois même le bâtiment est classé, comme c'est le cas pour la Bibliothèque d'étude et du patrimoine de Toulouse édifiée en 1935.

La création d'équipements culturels est encore un signe fort pour les communes⁹ (Voir annexe n° 2 Tableau des équipements communaux en dehors de Toulouse).

Si dans les années 1980, on notait une frénésie de constructions¹⁰, pour la période récente, la création d'un équipement culturel est toujours un geste fort pour les communes.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain, on a vu ainsi naître Odyssud à Blagnac, Altigone à Saint-Orens, le Bascala à Bruguières, l'Aria à Cornebarrieu, l'Escale à Tournefeuille, des équipements alliant parfois plusieurs fonctions : salle de spectacle, médiathèque, école de musique, espace d'exposition... Cet effort est perceptible, même dans la plus petite commune de la métropole : à Mondouzil, une médiathèque s'est développée à partir de l'ancienne bibliothèque, pour offrir en 2022, au-delà de la traditionnelle médiathèque, un petit auditorium, un espace enfants et d'animation.

Dans la métropole toulousaine, on peut identifier 4 types de structures culturelles, gérées par les collectivités :

- les établissements publics métropolitains, portés par Toulouse-Métropole et principalement situés sur la commune de Toulouse (Cité de l'espace, Halle de la machine, Opéra...) ;
- les équipements communaux qui peuvent être d'intérêt métropolitain (Altigone, Odyssud, l'Aria...) ;
- des équipements communaux polyvalents ou spécialisés (bibliothèques, salles des fêtes, salles polyvalentes...) ;



- des équipements socio-culturels comme ceux de la ville de Toulouse, structures de proximité qui relèvent, depuis peu, de la Direction de la Culture signe fort qui établit un nouveau pont entre culture et socio-culture, deux champs, souvent disjoints, mais qui peuvent avoir beaucoup de points communs.

Chaque équipement culturel communal est ainsi lié à son territoire et à son histoire. Il est important de conserver ces spécificités.

Les équipements culturels communaux ne constituent qu'une partie des équipements culturels. D'autres équipements culturels en gestion privée ou associative, donc hors de la compétence culturelle communale, constituent un petit secteur marchand de la culture (Interférences à Balma, le Théâtre des 3T, le Rex, la Comédie de Toulouse et la Cabane à Toulouse, etc.). Ils participent à la vitalité culturelle des communes. Cette grande diversité d'équipements culturels privés ne sera pas abordée ici. Pourtant, les communes jouent aussi un rôle dans leur fonctionnement lorsqu'ils sont gérés par des associations, par exemple, en mettant à disposition des locaux ou en soutenant leur fonctionnement par des subventions. Malheureusement, certains d'entre eux connaissent une situation de grande fragilité comme le Théâtre du Grand Rond ou la Cave Poésie¹¹ et les financeurs publics (État par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Région, Département, Métropole et commune) ont une responsabilité en la matière.

9 - Revue Belveder, n° 9 novembre 2021 Samuel Balti, Une cartographie des lieux culturels dans l'agglomération toulousaine pp. 36-37

10 - Erhard Friedberg et Philippe Urfalino, Le jeu du catalogue, les contraintes de l'action culturelle dans les villes, La documentation française, 1984

11 - Le plus ancien théâtre indépendant de Toulouse fondé en 1967 et associé à la figure emblématique de René Gouzenne.



PRÉCONISATION :

Promouvoir avec Tisséo des solutions de transport en commun synchronisées avec les sorties de spectacle, de concert, d'événement culturel, non seulement dans une démarche d'accessibilité, mais aussi environnementale.

Si, sur le territoire de la métropole, les équipements et les actions culturelles de proximité ont vocation à demeurer en gestion communale, dans la réflexion métropolitaine, la notion "d'équipement culturel d'équilibre" émerge. Plutôt que de multiplier des petits équipements sur la métropole, il s'agirait de localiser des équipements en fonction des nœuds de transports et de leur accessibilité. Par ailleurs, l'espace public de proximité accueille aussi des manifestations culturelles et prend le relais des équipements culturels de proximité. Parcs, jardins, places et coeurs de quartier constituent un maillage de la métropole, largement sollicité en période estivale pour les ciné-plein air, les concerts, les festivals...¹²

La question des déplacements de la périphérie vers les équipements culturels, sujet que l'on pourrait considérer comme secondaire, prend toute sa place lorsqu'elle est abordée depuis les communes périphériques, qu'il s'agisse de la fréquentation des équipements culturels principalement concentrés à Toulouse ou des manifestations et spectacles qui se déroulent souvent en soirée alors que les services de transports en commun sont interrompus. Pour

les communes non desservies, la seule solution pour s'y rendre est de prendre la voiture, ou la voiture et le métro. C'est un frein pour le public jeune, mais aussi pour les publics de tous âges, pour accéder à cette offre culturelle toulousaine.

Aucamville a notamment créé un dispositif "Culture Bus" en partenariat avec les villes voisines de Fonbeauzard et de Launaguet. Les habitant·es de ces trois communes peuvent ainsi se rendre en bus à Toulouse afin d'assister à des spectacles (concerts, pièces de théâtre...). Le maire d'Aucamville constate que, malgré son coût, c'est aussi l'occasion de nouer des relations conviviales.

PRÉCONISATION :

Les maires souhaitant conserver leur compétence "culture", le maillage culturel doit faire l'objet d'une co-construction avec les communes.

12 - 209 centralités de proximité ont été identifiées sur le territoire de Toulouse Métropole : 116 dans Toulouse et 93 hors Toulouse(centre-villes ou centralités de quartier) in PlUiH LIVRET 1B - Diagnostic du PLUiH, qui renvoie à ce lien : https://metropole.toulouse.fr/sites/toulouse-fr/files/2024-10/plui-h_1b1_diagnostic_0.pdf



LES DOMAINES CULTURELS

Les domaines culturels sont nombreux à être présents dans les communes. Nous nous sommes surtout attachés à leur rapport avec le public des jeunes, futur·es spectateur·ices, artistes, professionnel·les ou amateur·ices qui, dès leur plus jeune âge, devraient trouver un cadre propice à leur épanouissement. La commune est bien la première collectivité à offrir ce cadre.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Toutes les communes ne sont pas équipées d'écoles de musique qui permettent l'apprentissage de la musique et de la danse, d'écoles de théâtre ou d'arts plastiques. Les écoles de musique communales ou associatives peuvent être soutenues par le Conseil Départemental dans le cadre du Schéma Départemental du Développement de l'Enseignement Artistique qui existe depuis 25 ans¹³. Une pratique musicale pour les enfants de chaque commune, peut être accessible, via l'action du Département et l'engagement communal. Ce qui est une implication forte pour Blagnac ou Saint-Orens par exemple, s'avère hors de portée des petites communes.



PRÉCONISATION :

Faciliter l'accès aux écoles d'enseignement artistique (écoles de musique, de théâtre, d'arts plastiques etc.) pour les enfants métropolitains et assurer une meilleure coordination intercommunale pour une meilleure équité d'accès, géographique et tarifaire.

LES POLITIQUES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET LE PASS CULTURE



Les politiques éducatives sont des politiques prioritaires au sein desquelles la culture doit avoir une place privilégiée. On parle la culture de nombreuses qualités : abordée dès le plus jeune âge, elle développe les facultés d'ouverture d'un enfant, sa créativité, elle participe à sa construction et à son épanouissement, elle contribue aussi à sa réussite scolaire.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) soit identifiée comme un objectif central des politiques culturelles pour une mise en œuvre des droits culturels et de l'accès à la culture. Lancée en 2005, l'EAC mobilise de nombreux partenaires publics et privés : tout d'abord, les initiateurs, le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation nationale ainsi que les acteur·ices éducatif·ves et culturel·les qui interviennent dans le temps scolaire ou hors temps scolaire. "Le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture."¹⁴

"Trois champs d'action indissociables (qui) constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique."

En complément et, en 2021, à l'initiative du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, le label 100% EAC¹⁵, d'une durée de 5 ans renouvelable, concerne communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles. Il a été décerné à Cugnaux et Ramonville Saint Agne (pour 2022-2027) ainsi qu'à Tournfeuille (pour 2023-2028).

Citons d'autres communes impliquées comme, par exemple, Villeneuve-Tolosane (où toutes les classes primaires sont intégrées au parcours EAC), Blagnac et Toulouse (Passeport pour l'Art depuis 2008).

Collèges et lycées bénéficient aussi de parcours culturels en lien avec le Département pour les collèges, et la Région, pour les lycées. Par exemple, le parcours d'EAC, soutenu par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, propose des programmes éducatifs dans les domaines de la danse, du jazz, du théâtre et du cinéma.

Les métropoles peuvent aussi s'impliquer sur l'ensemble de leur territoire. Amiens Métropole a signé en 2024 un contrat métropolitain pour la généralisation de l'EAC sur son territoire avec des "dispositifs innovants pour tous les âges"¹⁶.

Les parcours de l'EAC à l'école sont aussi l'occasion d'impliquer les parents, dont certain·es sont éloigné·es de la culture. Citons l'exemple d'une commune où l'intervention en classe de l'Orchestre de Chambre de Toulouse s'est poursuivie par un concert ouvert aux parents et plus largement. Les actions culturelles de la métropole abordées dans la deuxième partie, peuvent intervenir en complément des parcours EAC à l'école.

Le dispositif EAC est complété par le pass Culture versé par le Ministère de la Culture.

Généralisé en 2021, le pass Culture, dont l'objectif est de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 18 ans, a connu en 2022 deux transformations d'importance. D'abord, le périmètre des utilisateur·ices de la part individuelle, créditée annuellement, a été progressivement étendu aux 15-18 ans, de la quatrième à la terminale. La part individuelle du Pass Culture a pour objectif de permettre aux jeunes de développer des pratiques culturelles autonomes. Au printemps 2025, une réduction brutale a eu un impact important en cours d'année, réduisant l'accès des plus jeunes au dispositif.

14 - Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 Article 1

15 - Label 100% Education Artistique et Culturelle, Ministère de la Culture <https://www.culture.gouv.fr/aides-demarches/protections-labels-et-appellations/label-100-education-artistique-et-culturelle>

16 - Un contrat métropolitain de généralisation de l'éducation artistique et culturelle pour Amiens Métropole, Ministère de la culture, octobre 2024 <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/drac-hauts-de-france/politique-et-actions-des-services/pole-publics-et-territoires-industries-culturelles/action-culturelle-et-territoriale-en-hauts-de-france/dispositifs-d-education-artistique-et-culturelle-tout-au-long-de-la-vie/un-contrat-metropolitain-de-generalisation-de-l-education-artistique-et-culturelle-pour-amiens-metropole>

En parallèle, la création en 2022 d'un volet collectif, qui s'adresse aux établissements scolaires, complète utilement le dispositif. Pour chaque classe, de la quatrième à la terminale, un montant par élève est attribué pour financer des activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe sur temps scolaire et encadrées par les professeur·es. Depuis janvier 2022, la part collective du pass Culture est allouée aux établissements scolaires (collèges et lycées) pour soutenir les actions et projets d'EAC réalisés en milieu scolaire dès la classe de quatrième. Le montant alloué pour la part collective aux établissements scolaires a lui aussi été gelé au printemps 2025.

Tous les enfants de la métropole n'ont pas accès à l'EAC au sein de leur école car toutes les communes et les établissements scolaires ne peuvent ou ne veulent pas s'engager dans ce dispositif, ce qui crée des inégalités entre les enfants de la Métropole.

LA LECTURE PUBLIQUE

La bibliothèque communale est quasi présente dans toutes les communes de la métropole (33 communes sur 37). Issue d'une longue histoire ou récemment construite, elle constitue un lieu de vie culturelle essentiel dans les petites communes et la base d'animations, ateliers et manifestations multiples. Tous les publics sont ciblés : par exemple, des échanges avec le club des aîné·es sont proposés dans une bibliothèque en lien avec le CCAS pour créer du lien social.

La Médiathèque Départementale de Haute-Garonne joue un rôle important dans la dynamique de la lecture par la mise à disposition de livres, CD..., mais aussi de conseils et de formations. Intervenant dans 33 communes de la métropole, elle constitue une ressource indispensable, spécialement pour les plus petites communes.

Parallèlement, Toulouse Métropole mène, depuis de nombreuses années, une politique de lecture publique qui sera abordée dans la deuxième partie.

PRÉCONISATION :

Aider les communes à mettre en place et développer l'Éducation Artistique et Culturelle.

LE CINÉMA

Un maire du nord de la métropole regrette l'installation de multiplexes plutôt que de cinémas de quartier. En effet, véritables vecteurs de lien social, les cinémas de quartier peuvent être intégrés dans les politiques culturelles/sociales des communes. C'est dans ce contexte que les communes soutiennent des salles associatives souvent d'Art et Essai¹⁷. (voir l'annexe n°3).

Au-delà des salles de cinéma existantes sur la métropole (8 cinémas en périphérie et 7 à Toulouse) et des salles à proximité¹⁸, des sections Cinéma des MJC, foyers ruraux dans une longue tradition liée à Cinéfol 31 proposent quelques projections par mois. Ces projections hebdomadaires sont animées par des bénévoles et les séances, malgré des tarifs largement inférieurs à ceux pratiqués par le secteur culturel marchand, ne nécessitent qu'un financement modique.

Le cinéma associatif assure une diffusion de films récents à des tarifs plus abordables que les multiplexes au plus près des habitant·es et contribue aussi au maintien du lien social.

PRÉCONISATION :

Soutenir le cinéma associatif et sa démarche d'action culturelle afin de pérenniser son existence

17 - Ecran Total Hors-série n° 3 20 mai 2023 p. 2. Le président de l'Association française des cinémas d'art et d'essai (AFCAE), Guillaume Bachy, faisait valoir les dimensions culturelles et sociales des salles adhérentes et l'importance de ces «lieux de découvertes, de rencontres et de lien social.»

18 - Dans les intercommunalités voisines par exemple, les petits cinémas d'Auzielle, Castanet, Ramonville et les multiplexes comme le Pathé Labège et ses 17 salles.



LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ENTRE COMMUNES ET ENTRE TOULOUSE MÉTROPOLE

À l'exception des Journées du Patrimoine qui permettent de découvrir le patrimoine communal, il est parfois difficile pour les communes d'attirer vers les manifestations ou leurs équipements culturels, des publics au-delà de leurs propres habitant·es. Certaines communes attirent un large public car, dotées d'équipements structurants comme Odyssud à Blagnac, elles bénéficient d'une véritable reconnaissance.

En revanche, il y a une véritable méconnaissance des événements culturels organisés sur le territoire métropolitain (par exemple, le Festival lecture jeunesse à Saint-Orens qui a du mal à faire venir un public métropolitain). Quelques rares événements sont présentés dans TIM, le magazine de Toulouse Métropole. Le grand public connaît peu l'Agenda culturel métropolitain en ligne. Les informations y sont déposées, mais elles ne sont pas suffisamment relayées ensuite.

L'INFORMATION DU PERSONNEL CULTUREL COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES

Des échanges d'information entre Directeur·ices des Affaires culturelles et responsables de services Culture, dans un univers en permanente évolution, sont nécessaires. Malheureusement, les petites communes n'ont pas forcément de personnel affecté à la culture et manquent de temps pour participer aux réunions métropolitaines et s'informer. D'où l'intérêt de rechercher de nouvelles formes d'échanges, de privilégier des rencontres entre acteur·ices culturel·les/communes/citoyen·nes à concerter. Le service Prospective - Développement Territorial de la Direction Générale de la Culture de Toulouse Métropole doit poursuivre le travail entrepris.

PRÉCONISATIONS :

Développer l'Agenda culturel métropolitain.

Améliorer l'accès et la diffusion de cet outil. L'agenda culturel de Toulouse Métropole pourrait contribuer à valoriser les ressources locales.

Faire circuler l'information sur les manifestations culturelles entre les communes et la Métropole et aussi entre communes.

PRÉCONISATIONS :

Faire mieux circuler l'information entre les structures administratives communales.

Permettre que les retours d'expérience et les actions novatrices puissent être partagés entre toutes les communes et avec Toulouse Métropole.

Donner la parole aux usagèr·es, leur permettre de faire remonter des retours d'expérience...

DES SOLIDARITÉS ET DES MUTUALISATIONS

Dans le domaine de la culture comme dans d'autres domaines, la mutualisation et la sobriété, dans un contexte de réductions budgétaires et d'augmentation des charges, sont des sujets d'actualité.

D'une manière générale, coopération intercommunale et mutualisations (matériel en commun, festivals intercommunaux...) sont d'actualité pour les communes. Elles peuvent se traduire par une concertation autour de la programmation d'équipements culturels entre communes proches. Par exemple, la fermeture temporaire d'Odyssud a généré des échanges et des partenariats pour poursuivre la programmation hors les murs. Ce qui pourrait être vécu comme un handicap, est aussi un ferment de créativité et d'échanges constructifs entre communes et structures.

Ce processus peut d'autant plus fonctionner que les citoyen·nes sont associés à l'élaboration d'actions culturelles et que leur participation est encouragée.



PRÉCONISATION :

Des solidarités sont à instaurer ou à développer entre communes et entre communes et habitant·es.



PARTIE 2

UNE POLITIQUE CULTURELLE DE TOULOUSE MÉTROPOLE, IDENTIFIÉE PAR TOUS-TES ?



Le Conseil métropolitain est composé de 133 élu·es (élu·es, à la fois, municipaux et métropolitains) et de 15 commissions. La culture fait l'objet d'une vice-présidence assumée par Gérard André, vice-président chargé de la culture, maire d'Aucamville.

La commission "Culture", présidée par Nicole Yardeni, adjointe de Toulouse, est composée de 17 membres dont 7 issus d'une autre commune que Toulouse.

Si, pour Toulouse Métropole, une politique culturelle est mise en œuvre, pour la majorité des acteur·ices interrogé·es (communes, réseau régional des professionnels généralistes de la Culture d'Occitanie intitulé DAC D'OC, personnel communal, acteur·ices culturel·les), cette politique reste assez peu lisible.

La métropole est une entité encore jeune. Le poids de l'histoire, de la démographie, des structures culturelles induisent la place prépondérante de Toulouse, aussi bien au sein du Conseil métropolitain que dans les politiques menées au niveau de l'administration métropolitaine, contribuant à créer une confusion concernant Toulouse et Toulouse Métropole (actions menées, fonctions des agent·es, compétences des services...).

CONSTRUCTION TOULOUSE METROPOLE

Création du District
du Grand Toulouse
13 communes

1992

Passage en Communauté
d'agglomération du Grand
Toulouse - 21 communes

2001

Extension à
25 communes

2003**2005**

Nouveaux Territoires de l'Art,
La Grainerie (Balma), l'Usine
(Tournefeuille), Mix'Art Myrys
(Toulouse)

2008

Construction
des locaux de
L'Usine

POLITIQUES CULTURELLES MÉTROPOLITAINES**CULTURE VILLE DE TOULOUSE**

Inauguration du
Théâtre de la Cité

1999

Ouverture de la
Médiathèque Cabanis

2004

Candidature
à Toulouse
capitale
européenne de
la culture pour
2013

2007

Assises de la
culture

2008

Festival Novela



LA CULTURE COMME VECTEUR DE L'IDENTITÉ MÉTROPOLITAINE ?

Un des enjeux des politiques culturelles communales comme métropolitaines réside dans leur visibilité. On leur confère des qualités d'attractivité, on leur demande, dans le même temps, d'incarner une identité, de fédérer ses habitant·es.

Toulouse Métropole dispose de nombreux atouts qui contribuent à son identité et à son attractivité : sa géographie (la proximité des Pyrénées, la Garonne...), son histoire bimillénaire, son patrimoine architectural (de la ville gallo-romaine à Candalis), son patrimoine et sa créativité artistique historiquement concentrée sur la ville de Toulouse (musique, danse, théâtre, cinéma, cirque, peinture, sculpture...), son dynamisme économique (aéronautique, espace...), ses établissements d'enseignement supérieur, ses services publics, ses équipements et clubs sportifs... Mais identité(s) et attractivité d'une collectivité ne doivent pas être confondues :

- L'identité (ou ses composantes) d'une collectivité est constituée de tout ce qui participe d'une part, au fait que les habitant·es de cette collectivité se reconnaissent comme appartenant à celle-ci et, d'autre part, au fait que cette collectivité soit identifiée par ceux qui ne l'habitent pas. Elle repose donc sur des représentations symboliques, ayant une double origine, interne et externe, ce qui a pour conséquence de devoir décliner le mot "identité"

au pluriel car l'identité est généralement composite.

- L'attractivité d'une collectivité correspond au désir suscité chez les personnes ou acteur·ices économiques ne l'habitant pas d'y venir ponctuellement, régulièrement ou durablement, en raison des opportunités (économiques, culturelles, touristiques...) qu'elle propose.

Autant l'identité externe (l'image) d'une collectivité peut contribuer à son attractivité, et inversement dans une certaine mesure, autant son identité ne peut se résumer à son attractivité, ni son attractivité à son identité.

Autrement dit, s'il est important pour une métropole d'être attractive, il est encore plus (ou tout aussi) important pour ses habitant·es de

OPÉRA URBAIN



partager un sentiment d'appartenance à cette même métropole.

Il faut sans doute interroger cette notion d'attractivité qui lie attractivité culturelle, attractivité touristique et économique au regard des inconvénients ressentis par les populations locales, voire leur rejet, comme il se manifeste dans certaines villes européennes attractives, mais trop "fréquentées" (Barcelone, Amsterdam, Dubrovnik...).

ToulouseTeam, agence d'attractivité de Toulouse et Toulouse Métropole a réalisé une enquête sur les retombées de l'Opéra Urbain, qui concerne le public des 3 jours de déambulation du Minotaure fin octobre 2024 au centre de Toulouse¹⁹. Les toulousain·es représentent 58% des 1,2 million de spectateur·ices cumulés sur les trois jours. L'étude ne permet pas de connaître la part des métropolitain·es hors Toulouse, car agrégés à la catégorie "à moins d'1 heure de Toulouse", qui représente 26 % des spectateur·ices.

L'Opéra urbain a contribué à une démarche d'attractivité touristique de Toulouse, certes nécessaire, dont les retombées sont analysées dans une seconde étude²⁰: de l'ordre de 10,4 millions d'euros, sont-elles à la hauteur de l'investissement de la métropole, à savoir un budget global d'environ 4,5 millions d'euros ?

À l'heure des restrictions budgétaires, la question de l'impact économique des événements culturels et de l'évaluation de leur pertinence en matière culturelle est posée. C'est une nouvelle donne par rapport au précédent spectacle de novembre 2018.

Une stratégie qui consisterait à faire de l'Opéra Urbain la composante principale de l'identité culturelle de Toulouse-Métropole répondrait-elle aux réalités multiples de la culture métropolitaine ?

Pour le Codev, l'objectif d'une politique culturelle métropolitaine ne devrait pas viser d'abord l'attractivité de Toulouse vis-à-vis de l'extérieur, ni les retombées économiques pour le commerce local, alors même que le calcul de ces retombées économiques interroge. Ce type de manifestation favorise davantage l'attractivité touristique de Toulouse, qu'elle ne participe au développement d'une politique culturelle sur l'ensemble de la métropole et pour l'ensemble des métropolitain·es.

Par ailleurs, l'Opéra Urbain et les machines incarnent-elles une culture particulièrement toulousaine, alors même que ces déambulations ont lieu dans de nombreuses villes françaises et internationales ?

PRÉCONISATIONS :

Intégrer la participation des habitant·es dans les événements métropolitains de rayonnement national et international, tels que l'Opéra Urbain

Capitaliser sur les atouts culturels existants et les imaginaires fédérateurs (carnaval, Toulouse en piste, Biennale de théâtre, etc.), les faire mieux connaître aux habitant·es, en les associant

Encourager les grands événements toulousains à devenir métropolitains, sous réserve que les communes y adhèrent.

LES NOUVEAUX TERRITOIRES DE L'ART

En 2001, le terme Nouveaux Territoires de l'Art (nTA) créé par le Ministère de la Culture désigne une trentaine de lieux de création alternatifs et intermédiaires qui développent d'autres actions que celles des schémas institutionnels.

Dès 2005, le Grand Toulouse identifie, reconnaît d'intérêt métropolitain 3 structures nTA, les accompagne, puis les conventionne. Ces 3 lieux, historiquement alternatifs, étaient portés par des associations préexistantes : la Grainerie à Balma, l'Usine à Tournefeuille et Mix'Art Myrys à Toulouse²¹.

Des conventions partenariales avec ces structures ont été signées par la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Département de la Haute-Garonne, la Région Midi-Pyrénées et l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles)²⁰. Ce nouveau partenariat entre les collectivités et ces lieux "intermédiaires" se formalise dans des contrats d'objectifs, déclinés à partir de missions de service public génériques et adaptées à la spécificité de chacun de ces projets.

En 2008, L'Usine s'installe dans ses nouveaux locaux construits par la Métropole à Tournefeuille et obtient en 2016 le label national Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP).

L'accompagnement par la Métropole du collectif d'artistes Mix'Art Myrys s'arrête en 2021.

Aujourd'hui, Toulouse Métropole, qui continue de reconnaître la singularité de ces actions en faveur des arts du cirque (la Grainerie) et des arts dans l'espace public (L'Usine), confie à ces acteur·ices, sur convention d'occupation, des locaux dont elle reste propriétaire et les subventionne pour le développement d'actions, notamment sur les 37 communes. Elle marque ainsi son engagement en faveur de lieux créatifs et

expérimentaux, en prise directe avec les artistes et les populations.

D'autres champs culturels sont investis par la métropole comme les cultures urbaines (street art, graff, hip-hop, musiques actuelles) qu'on ne peut plus qualifier d'émergentes : le hip-hop, par exemple, existe depuis plus de 40 ans.



LA LECTURE PUBLIQUE, UN PARTENARIAT EFFICACE

S'il est un domaine où Toulouse Métropole est reconnue par les élus·es et par le grand public, c'est bien celui de la lecture publique et le réseau de bibliothèques présentes dans quasiment chaque commune de la métropole. Le Marathon des mots est maintenant ancré dans les habitudes et présent partout dans la métropole. Les festivals du livre sont aussi devenus une tradition dans nombre de communes périphériques.

La métropole est dotée d'un réseau de 53 bibliothèques qui maille l'ensemble du territoire.

LA GRAINERIE

La GRAINERIE

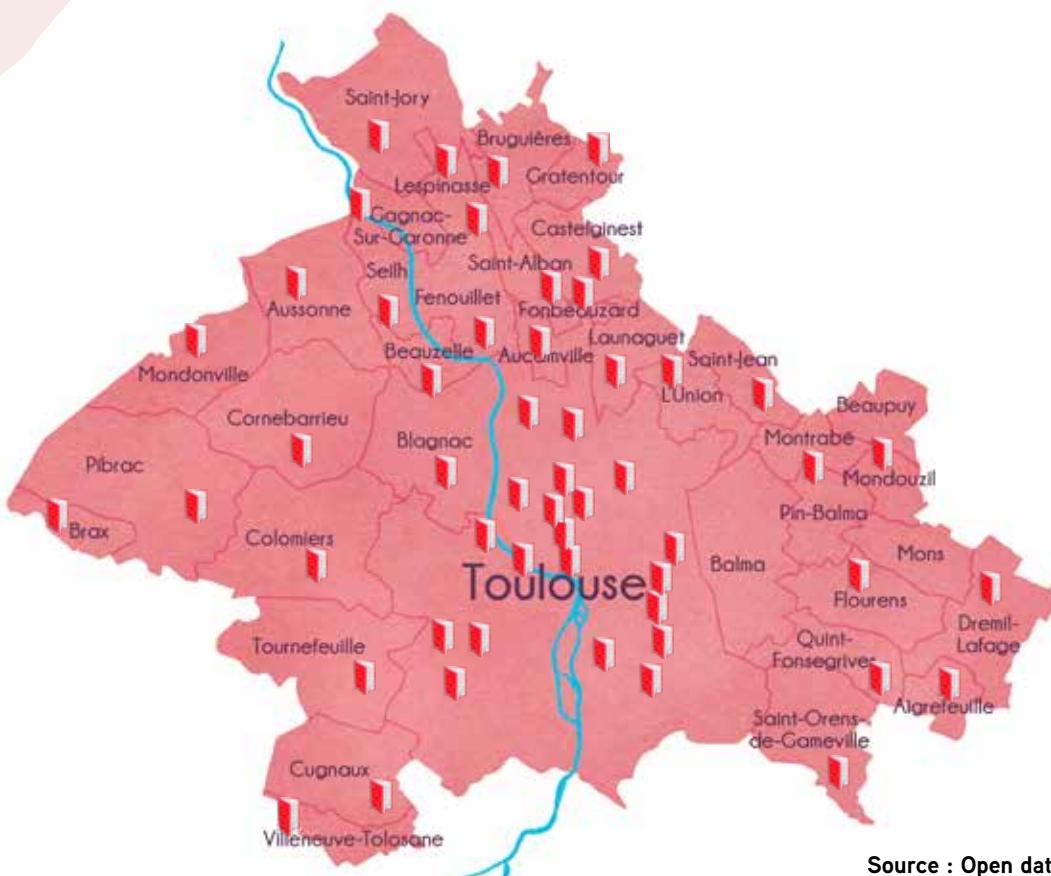
En 1997, sur la commune de Balma, Saltobrank aménage et ouvre, dans un ancien dépôt de graines, grâce à un bail précaire, un lieu pour que des compagnies et artistes de cirque puissent trouver des réponses à leurs besoins. L'association La Grainerie, regroupant plusieurs équipes, est créée et gère ce premier lieu à partir de 2002.

Après 3 déménagements, cette fabrique des arts du cirque et de l'itinérance, s'installe en 2013 dans un ancien bâtiment de l'armée de l'air à Balma Gramont, rénové et aménagé par la Métropole, pour répondre aux attentes des artistes et compagnies : salles de création, studios, espace chapiteau aménagé, salle d'entraînements, conteneurs de stockage, atelier de fabrication, bureaux, restauration, chambres...

En 2020, la Grainerie devient Pôle Européen de Production (PEP) par le label du Ministère de la Culture, mais également Scène Conventionnée d'Intérêt National - mention Art et Création. En 2025, le Ministère de la Culture nomme, après sélection, 11 Pôles Internationaux de Production et de Diffusion (PIP) dont celui porté par la Grainerie, "Circ-Ino, pour un cirque international en transition" avec les 2 Pôles Cirque en Occitanie : Circa à Auch et La Verrerie à Alès) et l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque Toulouse Occitanie : l'ESAC'TO Lido (Toulouse).

La convention d'objectifs 2022 - 2025 de la Grainerie, signée avec tous les partenaires institutionnels, précise les engagements financiers de chacun : 235 000 euros pour l'État ; 220 000 euros pour Toulouse Métropole ; 60 000 euros pour le Département de la Haute-Garonne ; 90 000 euros pour la région Occitanie et 13 500 euros pour la commune de Balma.

On peut constater que deux des trois ex-Nouveaux Territoires de l'Art poursuivent leur chemin, certes en traversant des crises structurelles ou financières, s'institutionnalisent en conservant leurs valeurs, en décrochant des labels exigeants mais protecteurs, et ancrent leurs activités dans le territoire métropolitain, ils remplissent ainsi en grande partie leurs missions.



Source : Open data Toulouse Métropole

La Charte intercommunale de la lecture publique adoptée le 15 décembre 2016 a fixé les orientations politiques pour le livre et la lecture publique de Toulouse Métropole et a permis de mettre en réseau et de faire travailler ensemble les professionnel·les des bibliothèques municipales de la métropole avec un triptyque affiché : "comprendre - coopérer - innover".

Les partenariats entre la lecture publique et les porteurs de projets soutenus par Toulouse Métropole se sont développés, de même qu'avec les structures culturelles de dimension métropolitaine (Quai des Savoirs, Isdat, TdC, l'Usine...), mais aussi avec le monde universitaire, le monde du livre.

Dans ce cadre, des festivals et des manifestations littéraires de dimension métropolitaine comme le Marathon des mots (créé en 2005), le festival Toulouse Polars du sud, le Festival BD de Colomiers, L'histoire à venir... enrichissent les animations des bibliothèques qui constituent l'équipement culturel clé des communes.

Suite au rapport de la mission Orsenna sur la lecture publique en 2019, un accord cadre pour la période 2019 - 2026 a été signé par Toulouse Métropole avec l'État représenté par la DRAC Occitanie²².

Une nouvelle étape avec Ma BM, plateforme de ressources numériques, a été franchie avec le "Label Bibliothèque Numérique de Référence" du Ministère de la Culture. Grâce à celui-ci, l'ensemble du réseau des bibliothèques de la Métropole bénéficie du même niveau d'aides (fonctionnement et investissement) que Toulouse, mettant ainsi en lumière un partenariat fructueux.



Dans la partie de cette contribution consacrée aux communes, l'importance du rôle du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a été soulignée. Une nouvelle étape vient d'être franchie puisqu'une Convention entre Toulouse Métropole et le Conseil départemental de la Haute-Garonne a été actée récemment, mettant en place une coopération entre les deux collectivités et une complémentarité des actions²³. Domaines d'expertise, projets en coopération et engagements communs y sont listés.

Une bibliothèque est un signe fort, un lieu culturel nécessaire pour l'animation de la vie culturelle communale. Elle évolue vers de nouveaux usages pour devenir un lieu de découverte, d'échanges au-delà des fonctions traditionnelles, autour du savoir, des pratiques de loisirs, de pratiques ludiques. Mais elle peut aussi fermer comme à Montrabé ou même à Toulouse, ainsi de la Bibliothèque de Bagatelle, ce qui appelle à rester vigilant.

PRÉCONISATION :

À l'heure des réductions budgétaires, veiller à réduire l'impact des suppressions d'enveloppes budgétaires sur les heures d'ouverture des bibliothèques ou leurs activités d'animation.

22 - Délibération n° DEL 19- 0651 , charte de la lecture publique, : adoption d'un accord-cadre avec l'Etat (DRAC Occitanie) relatif aux bibliothèques et à la Lecture Publique pour la période 2019-2026, 27 juin 2019 https://deliberations.toulouse.fr/data/archive/20190708_DELIBERATION_DEL-19-0651.pdf

23 - Délibération n° DEL-25-0555, Adoption d'une convention de partenariat entre Toulouse Métropole et le Département de la Haute-Garonne relative à la Lecture Publique, 26 juin 2025 https://deliberations.toulouse.fr/data/archive/20250702_TM_DELIBERATION_DEL-25-0555.pdf

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS, VITRINE DE LA MÉTROPOLE ?

La longue ou plus récente histoire des équipements publics de la métropole a été marquée par plusieurs strates d'équipements culturels conventionnés ou sous gestion de Toulouse Métropole. Le transfert d'établissements culturels communaux à la Métropole est une étape importante qui a engendré un transfert de charges de Toulouse vers Toulouse Métropole²⁴.

Un des axes majeurs de la politique culturelle métropolitaine a donc été de conférer, à partir de 2016, un statut juridique métropolitain à des établissements publics d'intérêt métropolitain, majoritairement toulousains. Le premier critère concerne le rayonnement métropolitain : plusieurs établissements culturels ont relevé de ce critère. Le second critère résidait dans le bon état des bâtiments qui les abritaient, ce qui n'était pas le cas du Conservatoire ou du Musée des Augustins. La liste actuelle des équipements culturels métropolitains (Cf. Tableau des établissements culturels métropolitains en annexe n°4) pourrait donc se renforcer, après, par exemple, la rénovation du Musée des Augustins.

La Cité de la Danse, dont la création a été longtemps différée, devrait ouvrir en 2027 dans le quartier de la Reynerie. Mais d'autres équipements pourraient être construits et, dans la même démarche, intégrer la liste des établissements métropolitains. Un nouvel auditorium, destiné à accueillir les concerts et répétitions de l'Orchestre National du Capitole de Toulouse dans de meilleures conditions qu'à la Halle aux Grains, est très attendu et a fait l'objet de projets, sans pour le moment aboutir.

Pour compléter l'offre muséale, un espace permettant d'accueillir les grandes expositions itinérantes, nationales et internationales s'avère aussi nécessaire en complément du Musée Les Abattoirs.

Le Théâtre de la Cité, nommé ainsi depuis 2018, est issu d'une longue histoire liée au Grenier de Toulouse et a le statut de "Centre Dramatique National Français".

Deux domaines culturels plus particulièrement pilotés par Toulouse Métropole (la musique et la Culture Scientifique, Technique et Industrielle) ont été retenus par le Codev dans ses réflexions.

PRÉCONISATION :
Continuer à soutenir l'Opéra National et l'Orchestre National du Capitole dans leurs missions de démocratisation culturelle.

LE SECTEUR MUSICAL

La vie musicale recouvre des univers musicaux contrastés, de la musique classique aux musiques actuelles, des musiques traditionnelles à la variété, s'accompagne de nombreux festivals (Rio Loco, Tempo latino, Convivencia, le Rose festival, Passe ton Bach d'abord, Piano aux Jacobins...) et s'appuie sur un tissu d'associations (Arts renaissants, Ensemble Baroque de Toulouse, Samba résille...).

L'Orchestre National du Capitole de Toulouse (label "Orchestre national du Capitole" depuis 1980) et l'Opéra National du Capitole (label "Opéra national en région" depuis novembre 2021), institutions unanimement reconnues, constituent sans nul doute des vitrines de la culture toulousaine. Les salles sont presque toujours remplies, comme s'en félicitait récemment Christophe Ghristi, directeur artistique de l'Opéra National du Capitole.



Ces deux “maisons” (400 collaborateur·ices) sont réunies depuis 2016 au sein de l’Établissement Public du Capitole “dans le respect des missions artistiques, éducatives et culturelles des deux entités, prévues dans la Convention pluriannuelle d’Objectif signée entre les partenaires”²⁵.

Les reproches sont également connus : ces concerts et ces spectacles vivants, mobilisant un grand nombre d’artistes et de professionnel·les, sont chers ; ils profitent à un cercle restreint d’auditeur·ices et spectateur·ices économiquement et culturellement déjà favorisé·es, en lien avec une politique tarifaire insuffisamment incitative.

Que faire face à ces reproches ? Réduire la production, redistribuer une partie des moyens alloués vers des offres plus populaires ? Développer les mutualisations entre opéras... ? L’Orchestre National du Capitole et l’Opéra National du Capitole sont des locomotives de la culture musicale toulousaine, et l’histoire montre que la remise en cause de l’“excellence” constitue rarement un gage de meilleure égalité d’accès pour le plus grand nombre. Faut-il alors revisiter la politique tarifaire et les médiations pour attirer les publics aujourd’hui éloignés ? Un atout qui lie ces institutions et les communes, réside dans l’action du service d’actions culturelles et éducatives créé en 1994 pour l’Opéra. Afin d’établir des ponts entre l’“excellence” et le “jeune public” en particulier, de multiples formules d’action culturelle ont été mises en oeuvre, des concerts pédagogiques, aux interventions en milieu scolaire, la création d’un opéra avec des lycéen·nes (2010 un mémorable West Side Story), l’intervention dans Passeport pour l’art à Toulouse depuis 2008, le dispositif DEMOS²⁶ avec l’Orchestre National du Capitole et

PRÉCONISATION :

Poursuivre le soutien aux musiques actuelles, qui sont en train de devenir des marqueurs importants de l’identité culturelle de Toulouse Métropole.

dans les communes de la métropole le bus Figaro et le bus Papageno. Ce sont 25 000 élèves et professeur·es qui ont été accueillis en 2024.

Dans le contexte national de contrainte budgétaire, la baisse de financement par tous les financeurs publics dont Toulouse Métropole qui finance une grande partie de l’Opéra, se traduit d’ores et déjà par la suppression annoncée du Bus Papageno développé par l’Opéra, l’arrêt du dispositif DEMOS et la baisse des offres d’Éducation artistique et culturelle (EAC). Face aux attentes des communes et la nécessaire ouverture de ces institutions au jeune public, ces mesures sont dommageables.

Les musiques actuelles ont été investies par Toulouse Métropole, notamment via Le Metronum, labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC depuis le 5 juillet 2024), mais aussi avec le festival Rio Loco, et l’appui au Rose Festival.

LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSI)

La métropole toulousaine est reconnue comme un pôle scientifique, technologique et industriel de premier plan, spécialement dans les domaines aéronautique et spatial.

Dès 2009, en lien avec l’installation de l’Université de Toulouse Allées Jules Guesde, des bâtiments ont été affectés au futur Quai des savoirs, né dans la dynamique de la Novela. Ce Festival consacré à la culture scientifique et aux savoirs partagés de 2009 à 2014 a

25 - <https://opera.toulouse.fr/etablissement-public-du-capitole/>

26 - Initié en 2010 et coordonné à l’échelle nationale par la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, DEMOS (Dispositif d’Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre. La première édition de l’Orchestre DÉMOS Toulouse Métropole a été lancée en 2019 pour s’achever en 2021-2022. La seconde édition lancée en 2022 avec une centaine d’enfants issus de la métropole (Toulouse, Blagnac, Cugnaux) et du Département a pris le relais pour trois ans. Les réductions budgétaires actées en 2025 ont interrompu cette seconde édition.

réuni associations, artistes, chercheur·euses et habitant·es pour créer des passerelles entre disciplines scientifiques et artistiques dans une démarche d'aller vers²⁷. Ces dialogues fructueux ont ouvert à de nouvelles formes d'expression favorisant l'accès aux savoirs pour de nouvelles populations.

La Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) n'est pas une dimension de la culture propre à la métropole toulousaine, mais elle en constitue cependant un marqueur fort au regard de l'importance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de la diversité des disciplines enseignées et des champs de recherche. Les chercheuses et chercheurs à titre individuel ou par la médiation d'associations, et plus largement les communautés scientifiques toulousaines, par les politiques de leurs établissements, sont depuis longtemps impliquées dans des actions de diffusion, "vulgarisation", mais avec la "science en cité", la CSTI est devenue aujourd'hui une mission à part entière de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, qui stipule non seulement l'exigence de diffusion et de partage des connaissances, et ouvre aussi à de nouvelles pratiques participatives où il s'agit de faire de la recherche avec.

De fait, la majorité des établissements publics culturels métropolitains relève de la CSTI. Avec La Cité de l'espace, unique en France, l'Envol des pionniers et Aéroscozia, le Muséum de Toulouse (deuxième en France après le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris), le

Quai des Savoirs, Toulouse Métropole dispose de 5 établissements de Culture Scientifique, Technique et Industrielle et de l'implication de plus de 300 salarié·es. D'autres équipements municipaux contribuent également à l'offre de culture scientifique, comme, par exemple, le Musée Saint-Raymond sur le plan de l'historiographie antique, sans oublier la contribution des universités et écoles qui ont développé des services spécialisés capables de proposer des actions innovantes.

La Direction de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (DCSTI), créée en 2013, a progressivement intégré ces 5 établissements par un pilotage stratégique incluant les renouvellements de délégation de service public, les projets d'établissements et les actions culturelles avec, pour objectif, la production d'une offre pour la métropole et au-delà.

Certains de ces établissements sont issus d'associations comme le Quai des savoires ou Aéroscozia et sous différentes formes de gestion (Délégation de service public ou régie).

Au-delà de la diversité et de la profusion des offres à disposition du public dans ces établissements, la DCSTI, dans le cadre de son action territoriale, propose une offre en concertation avec les communes ou une offre clé en main. L'action culturelle de tous les équipements est visible sur le terrain communal dans plusieurs cadres : EAC en milieu scolaire, "Les actions culturelles en métropole"²⁸, en particulier.

PRÉCONISATION :

Si l'évolution pousse à la co-production des expositions et à investir dans l'offre, l'action culturelle doit se poursuivre et s'amplifier en direction des communes périphériques dans l'esprit attendu du service public.

27 - Les démarches d'"aller vers", issues du champ social, correspondent à des actions volontaires d'aller au-devant des publics en sortant d'une logique de guichet. "ces démarches désignent, de manière générique, le fait de sortir d'une logique de guichet pour aller au-devant des personnes. Cela correspond à des modes d'intervention "hors les murs" qui amènent les travailleur·euses sociaux "à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations dans leurs milieux de vie " in Cahiers de l'action 2022/2 N° 59 Jordan Parisse et Emmanuel Porte, Les démarches d'"aller vers" dans le travail social : une mise en perspective, pp. 9-16.

28 - p. 34 de l'avis



PROMOUVOIR UNE ÉGALITÉ TARIFAIRES

Favoriser une politique de l'offre pour les métropolitain·es dans les équipements culturels métropolitains et dans d'autres lieux culturels fait partie d'une politique culturelle d'accès à la culture. Et l'on peut constater que les publics traditionnels de l'Opéra et de l'Orchestre cumulent d'autres pratiques culturelles.

En revanche, faire venir de nouveaux publics dans les équipements culturels, parallèlement à l'action culturelle par une démarche d'"aller vers", peut passer par une politique tarifaire directe ou indirecte grâce à un dispositif de cartes.

Les métropolitain·es qui fréquentent ces établissements culturels, ont pu constater que les toulousain·es et les habitant·es de la périphérie ne bénéficient pas des mêmes conditions tarifaires et que les réductions varient.

Plusieurs cartes de réduction dans les équipements culturels ont été mises en place par Toulouse et par Toulouse Métropole : la carte "Montoulouse Senior" destinée aux toulousain·es de plus de 60 ans qui offre des

réductions avantageuses sur des équipements métropolitains, et le nouveau Pass Toulouse+ qui a remplacé définitivement à compter de juin 2025 la carte Toulouse Cultures initiée par la commune de Toulouse et qui offrait des réductions à tous (la carte étant gratuite pour les toulousain·es)²⁹.

Le nouveau Pass Toulouse+ s'adresse à tous·tes. Il ne concerne plus seulement les établissements culturels et le secteur culturel mais, comme le Pass Tourisme, il est orienté vers des "produits touristiques" minorant la démarche culturelle à l'inverse de la carte Toulouse Cultures. D'ailleurs, le nouveau Pass Toulouse+, distribué par l'Office de tourisme, est géré par l'agence d'attractivité de Toulouse, Team Toulouse, et non pas par un service culturel de Toulouse ou de Toulouse Métropole.

Seul·es les résident·es toulousain·es de plus de 60 ans bénéficient de tarifs préférentiels dans de nombreux lieux culturels avec la carte Montoulouse Séniors (par exemple, une réduction de 30 % sur les billets de l'Opéra National du Capitole ou de l'Orchestre National du Capitole). Il s'agit là d'une politique volontariste de la commune de Toulouse qui verse à Toulouse Métropole une compensation pour cet avantage limité aux senior·es toulousain·es.

²⁹ - En 2024-2025, le tarif de la carte Toulouse Cultures était de 7 € pour une personne de plus de 25 ans. En 2025-2026, le tarif du Pass Toulouse+ est de 20 €



Mais, cette situation crée une distorsion avec l'offre du nouveau dispositif Pass Toulouse+ (par exemple, réduction de 5 % pour l'Opéra National du Capitole). Cela se cumule avec une augmentation significative, de plus de 185 %, entre le tarif de l'ancienne version Toulouse Cultures par rapport à celui du nouveau Pass Toulouse+. Cette différence, importante, peut certes être liée à des offres différentes qu'il est difficile de comparer, mais, elle atteste d'une nouvelle hybridation du tourisme et de la culture, marquant un changement dans la démarche d'accès à la culture.

La politique de l'offre se traduit, par ailleurs, par une modulation des tarifs en fonction des seuils qui interroge : des tarifs réduits pour les jeunes, variables selon les établissements publics métropolitains ou relevant de la DCSTI qu'il ne s'agit pas de comparer (tarifs réduits jusqu'à 5 ou 6 ans et jusqu'à 17 ou 18 ans).

La modulation des tarifs réduits en direction des senior·es est la plus marquante d'autant plus que la compensation tarifaire toulousaine

liée à la carte Montoulouse Séniors³⁰ n'est pas clairement explicitée auprès de l'ensemble des usager·es métropolitain·es, ce qui génère, de fait, une inégalité et de l'incompréhension. Si l'ensemble des communes de la Métropole ne peut pas proposer une telle action pour leurs administré·es, il conviendrait d'expliquer pourquoi seul·es les toulousain·es en bénéficient, afin de ne pas donner l'impression que Toulouse Métropole avantage les habitant·es de la commune de Toulouse.

Notons une autre politique tarifaire, celle de Tisséo qui demande aux senior·es leur avis d'imposition sur le revenu afin, selon le cas, de les faire bénéficier de réduction modulée.

Pour assurer plus d'équité dans l'accès à la culture, ce type de démarche pourrait être examiné dans le domaine culturel, par exemple, par les établissements publics métropolitains.

Il nous paraît notamment important qu'un effort tarifaire en faveur des enfants et des jeunes soit poursuivi, conforté ou réalisé, selon le cas.

PRÉCONISATION :

Veiller à l'équité tarifaire au sein de la Métropole et à homogénéiser la politique tarifaire des équipements publics métropolitains (seuils d'âge, publics ciblés) en lien avec les politiques sociales menées par Toulouse Métropole.

LE DISPOSITIF "ACTIONS CULTURELLES EN MÉTROPOLE"

En 2023, à la demande de maires, un dialogue s'est instauré avec la Commission Culture du Conseil Métropolitain, animée par Nicole Yardeni, Présidente de la Commission Culture.

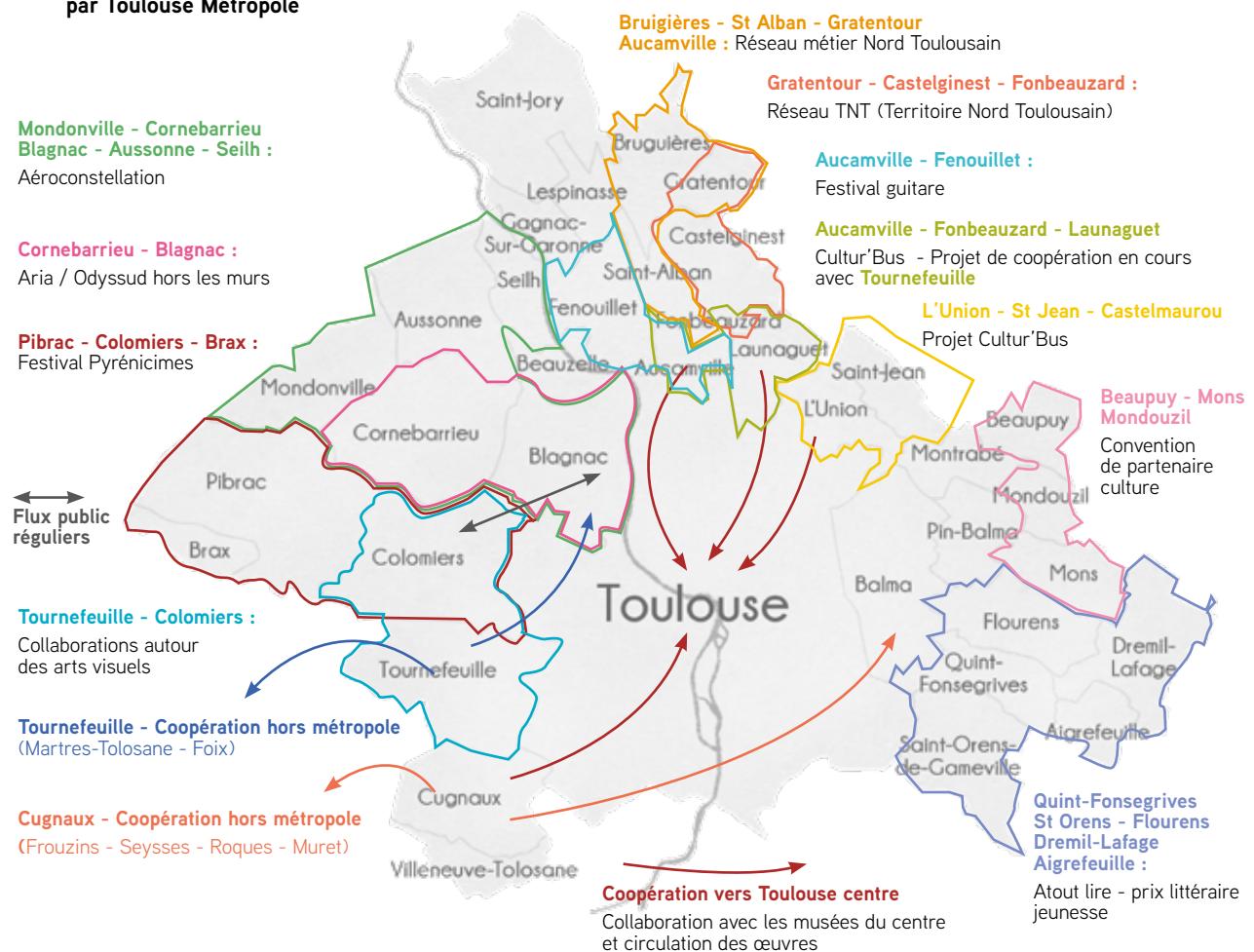
En décembre 2023, plusieurs élus·es de cette commission se sont impliqués·es dans une démarche "faire culture ensemble" à l'échelle de l'ensemble de la métropole.

Trois ateliers (entre juillet et novembre 2024) ont réuni la Commission Culture, les élus·es des communes, leurs technicien·nes culture (pour le 3^e atelier) et le service Coopérations Territoriales de la Direction Développement et

Coopération Culturelle de Toulouse Métropole avec pour finalité de "consolider une vision collective vers une culture commune de la coopération et permettre aux participants de construire des solutions à mettre en œuvre." Globalement, 27 communes ont participé à 1, 2 ou 3 ateliers (10 communes n'ont pas participé pour diverses raisons (disponibilités, légitimité perçue, organisation interne...)).

La répartition des communes en bassins de vie³¹ en fonction de leur position géographique et des interactions existantes a permis de formaliser les ressources culturelles, humaines et techniques de chaque commune, les forces, faiblesses, interactions, priorités et

Cartographies des dynamiques de coopérations métropolitaines, document de travail produit en 2024 par Toulouse Métropole



Source : Métropole de Toulouse, Réflexion Culture - Métropole 2024

31 - Notion utilisée en l'aménagement du territoire et par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement - Toulouse (AUaT) dans ses analyses. Dans la réflexion menée depuis 2024, le territoire métropolitain comprenant 37 communes a été partagé en Bassins de vie Nord, Est, Sud et Ouest.

identité culturelle de chaque territoire. Lors de ces ateliers, trois profils se sont dessinés (hors Toulouse, commune centre, ayant des caractéristiques spécifiques) : certaines communes sont fortement dotées et ont une identité culturelle, d'autres, plus modestes sont malgré tout actives et établissent des partenariats. Enfin, des communes faiblement dotées, recherchent de l'aide et sont en demande de projets clés en main.

Au fur et à mesure de cette démarche d'acculturation des maires et des technicien·nes, des besoins de connaissance ont émergé concernant l'ingénierie culturelle ou l'accompagnement des technicien·nes, la communication sur les programmations vers les publics, le partage d'informations entre communes sur les programmations, l'information sur le partenariat, les projets expérimentaux. Les participant·es ont souhaité poursuivre ces échanges, valorisant l'intelligence collective. Lors de nos auditions, cette demande a été confirmée par les élu·es et technicien·nes Culture des communes rencontrées qui ont exprimé une diversité d'attentes et d'implications possibles.

Une des illustrations de la politique menée par Toulouse Métropole en direction des communes, parallèlement à la démarche décrite ci-dessus, réside dans une proposition formulée sous l'intitulé : "Les actions culturelles en métropole"³². La 3ème édition 2025-2026 a été adressée sous forme de plaquette à toutes les communes qui peuvent ainsi se positionner pour les accueillir. La grande majorité du territoire bénéficie de cette offre (35 communes en 2023³³ et 2024) qui fait l'objet de signature de conventions de partenariat³⁴ entre Toulouse Métropole et la commune qui accueille l'action culturelle. L'acteur·ice culturel·le (associations, établissement public...) qui intervient dans la commune, perçoit alors directement de TM une

rétribution (subvention...).

Ce processus d'accueil est le fruit d'un dialogue commune/service Coopérations Territoriales de la Direction du Développement culturel. L'action mise en place touche à de multiples sujets (publics concernés, moyens humains, techniques et logistiques, mobilité, communication, accompagnement...), se répartit en quatre champs culturels³⁵ et propose quatre formats (programmation, action de médiation, parcours culturel et ressources).

La démarche d'action culturelle dans les communes était déjà présente dans les projets d'établissement public culturel métropolitain ou dans les cahiers de charges des associations conventionnées par Toulouse Métropole. Par le dispositif "Actions culturelles en métropole", 259 actions ont été déployées en 2023/2024 et 196, en 2024/2025, pour un budget alloué initialement de 100 000 €, réduit en 2025 à 70 000 €.

Cette initiative est plébiscitée par les communes rencontrées et présente un intérêt évident pour elles, notamment pour celles disposant d'une offre culturelle communale limitée. Et ce, malgré un budget total limité à 70 000 euros.

Plusieurs pistes de progrès ont été définies par le service dédié de Toulouse Métropole dans un objectif collectif de montée en compétences et dans une recherche d'autonomie des communes : créer un groupe d'échanges par filière avec les technicien·nes, mener un travail sur la diversité de l'offre, améliorer la coopération dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle... Des projets collaboratifs pourraient poursuivre l'offre "Actions culturelles en métropole".

32 - Les actions culturelles en métropole 2025*26 - 33 - apport d'activités Toulouse Métropole, 2023 p. 237, <https://metropole.toulouse.fr/kiosque/rapport-dactivite-2023-toulouse-metropole>
 34 - A titre d'exemple, la convention signée entre Toulouse-Métropole et la commune de Launaguet, Délibération du conseil municipal du 19 septembre 2024 pour une action avec Samba Résille <https://www.mairie-launaguet.fr/wp-content/uploads/2024/10/DELIB-2024-09-19-102-CONVENTION-ACTION-CULTURE-2024-2025.pdf>. - 35 - Les propositions se répartissent en 4 champs culturels : Livre et lecture, Culture scientifique, technique et industrielle, Spectacle vivant et Opéra-Orchestre. Tous les établissements publics métropolitains participent à cette démarche d'action culturelle aux côtés d'associations comme Samba Résille, l'Ensemble Baroque de Toulouse, Cinéphilaë ou encore le festival BD de Colomiers.

PRÉCONISATIONS :

Ce dispositif d'action culturelle au service de la démarche intercommunale est à poursuivre, à renforcer et à redéployer, notamment :

- en augmentant le budget alloué,**
- en augmentant les moyens humains du service dédié de Toulouse-Métropole,**
- en élargissant les domaines artistiques et culturels de l'offre,**
- en créant des espaces de synergie et d'échange entre Toulouse-Métropole et les communes, avec la possibilité d'associer les opérateur·ices culturel·les.**

MÉTROPOLISATION DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET DIALOGUE INTERCOMMUNAL

Toulouse Métropole a adopté depuis 2024 une organisation partiellement déconcentrée et territorialisée, baptisée Proxima 24³⁶ et reposant sur 5 territoires : Centre (Toulouse), Nord (13 communes), Est (11 communes), Ouest (9 communes) et Sud (4 communes).

Parallèlement, la Direction Générale de la Culture de la Métropole a bâti un projet reposant sur cinq "bassins de vie" correspondant à ces 5 territoires³⁷ afin qu'une coordination des communes et des opérateur·ices culturel·les s'instaure à l'intérieur de chacun de ces bassins de vie. L'idée d'organiser ainsi le territoire de la métropole pour mieux servir les habitant·es et permettre un dialogue entre les communes sur leur politique culturelle par bassins de vie paraît séduisante.

Pourtant, pour le moment, aussi bien pour les professionnel·les que pour le public, le partage de compétences entre Mairie de

Toulouse et Toulouse Métropole génère de la confusion comme cela peut être le cas pour la communication car les services des deux entités sont fusionnés, conduisant par exemple à la situation où un·e agent·e peut être à temps partagé entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole.

Comme dans la plupart des métropoles françaises, persiste un profond déséquilibre de l'offre culturelle entre la commune centre (et singulièrement le centre de celle-ci) et le reste du territoire persiste, selon une logique centripète, induisant une asymétrie des relations.

Il ne s'agit pas pour autant d'envisager une auto-suffisance des territoires. Les communes créent des liens entre elles, parfois à distance. Ces dynamiques culturelles intercommunales, par bassins de vie, sont liées à de nombreux facteurs, humains en particulier. Elles contribuent à atténuer l'asymétrie des relations intercommunales et l'aspiration par Toulouse des publics périurbains.



UNE COMMUNICATION À DYNAMISER

Pour le/la métropolitain·e, l'information culturelle (manifestations, pratiques amateur·ices...) transite par de multiples canaux, municipaux, de réseaux, magazines en ligne et l'agenda du double site Toulouse Mairie/Métropole, peu connu. Ce site officiel, mis en ligne fin 2022, abrite les informations sur la ville de Toulouse proposées en page d'accueil et sur les communes de Toulouse Métropole. Mais, l'information sur les communes périphériques est d'un accès difficile, ce qu'ont confirmé nos interlocuteur·ices.

PRÉCONISATIONS :

Rechercher des complémentarités dans le cadre d'un dialogue renforcé.

Favoriser le développement de dynamiques culturelles.

Pourtant, des informations sur les manifestations culturelles métropolitaines accessibles sur requête pourraient offrir une meilleure visibilité de la vie culturelle des communes périphériques et faire vivre la diversité culturelle métropolitaine.

Le plan interactif³⁸ de TM dans l'onglet Culture ne propose que l'implantation des bibliothèques. Les équipements culturels métropolitains sont absents, les grandes infrastructures culturelles des communes aussi.

Comme on a pu le constater, la politique culturelle de la métropole est multiple et relativement récente. Examinée par Emmanuel Negrer sous l'angle de son budget culturel, Toulouse Métropole se situe dans l'un des quatre groupes des métropoles, celui qu'il qualifie de "Virage métropolitain" : "Le virage métropolitain (Toulouse, Brest, Metz, Rouen) concerne des espaces où, par l'intensité des transferts ou le renforcement de capacité de pilotage administratif, la métropole devient un acteur central du jeu culturel."³⁹

Avec la commune centre, Toulouse, Toulouse Métropole est devenue un acteur majeur du "bloc local", ce qu'illustre le budget culturel (fonctionnement) de Toulouse Métropole qui représentait, en 2017, 44,6 % de la somme du budget culturel de Toulouse et Toulouse Métropole et 78 millions en 2023.

L'écosystème culturel français repose sur un équilibre historiquement fondé sur des soutiens croisés des Ministères aux communes. La crise budgétaire de l'État atteint l'ensemble des collectivités territoriales et elle fait peser sur elles une grande partie de la responsabilité du devenir de l'ensemble du paysage culturel.⁴⁰

38 - https://carto.toulouse-metropole.fr/TOULOUSE_METROPOLE/

39 - Revue Belvédère, n° 9 novembre 2021, Emmanuel Negrer, La culture est-elle devenue intercommunale ? Pas si simple... p. 35

40 - Gazette des communes 01/09/2025 Fabrice Raffin acteur·ices culturel·les : front unitaire ou divergences de fond ? <https://www.lagazettedescommunes.com/rubriques/actualite-culture/>

PRÉCONISATIONS :

**Offrir plus d'accessibilité
à l'Agenda culturel métropolitain
et l'enrichir.**

**Proposer des données
Culture en open data sur
le site de Toulouse-Métropole.**

**Compléter le plan
interactif métropolitain.**



PARTIE 3

UN TISSU CULTUREL PROTÉIFORME À ACCOMPAGNER

Les acteur·ices culturel·les constituent un tissu multiforme, difficile à appréhender car très sectorisé, avec des budgets très variables. Diversité des disciplines (cirque, musique, street-art...), des pratiques (amatrices, professionnelles...), des acteur·ices (très reconnu·es, intermittent·es, précaires ...). En résumé, le monde de la culture est très fragmenté.

DIFFICULTÉS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES DES ACTEUR·ICES CULTUREL·LES

Le tissu des acteur·ices culturel·les est un tissu riche, diversifié qui recouvre plusieurs réalités : des pratiques amateurs aux professionnel·les, en passant par les simples “consommateur·ices” de culture. La culture n'est pas vécue de la même manière selon sa place dans le paysage culturel.

N'oublions pas que la frontière est heureusement poreuse entre “amateur·rices” et “professionnel·les”. Des personnes passionnées par tel ou tel art peuvent exceller et pratiquer activement dans leur domaine, tout en étant salariées dans une autre branche.

Parmi les professionnel·les de la culture, les statuts sont très variés dans une filière et même d'une filière à une autre : dans le spectacle vivant, les artistes et technicien·nes peuvent encore bénéficier de l'intermittence, même si elle est régulièrement remise en cause. Mais cela n'empêche pas l'apparition de l'auto entreprenariat, notamment pour les personnes qui donnent des cours artistiques.

Et dans le champ des arts plastiques et des arts visuels, les travailleur·euses de l'art sont toujours confronté·es à des situations de grande précarité, et sont souvent obligé·es de passer par le RSA !

Dans le spectacle vivant, la norme pour qu'une compagnie existe est toujours majoritairement de monter une association 1901 avec un bureau distinct des salarié·es qui sont pourtant investi·es dans cette structure. Quelques coopératives existent, voire se développent, comme l'Orchestre de Chambre de Toulouse (dès 2004), le RAVIV (Réseau des Arts Vivants Toulouse) ou encore le Théâtre du Grand Rond, transformé en Société Coopérative d'Intérêt Collectif en janvier 2018, “afin de refléter un fonctionnement collectif, valoriser la place des publics et des artistes, et assurer une gestion participative de l'établissement”.

Au sein même des structures culturelles (compagnies, équipements, lieux, festivals), des différences de taille et de fonctionnement existent. D'ailleurs, certaines structures ont des relations très étroites avec les pouvoirs publics, qui les subventionnent, avec qui elles travaillent

PRÉCONISATIONS :

Proposer et impulser des lieux de rencontres et d'échanges, entre chaque filière, les directions Culture des communes, des représentant·es de la Métropole, des acteur·ices culturel·les, en instaurant également des réunions inter-filières si besoin, pour développer des échanges transversaux.

Par exemple, on peut faire de la danse, du cirque... dans les espaces publics : il serait donc intéressant de créer un espace de dialogue et d'échange entre tous·tes les acteur·ices culturel·les impliqué·es (artistes comme technicien·nes des collectivités), au bénéfice de tous les acteur·ices, les collectivités comme les publics.



sur des programmes, des cahiers des charges, tandis que d'autres en sont beaucoup plus éloignées.

Il est assez significatif, malgré la crise budgétaire de l'État qui percuté tous les budgets culturels, de constater l'implication et les convictions affirmées par nombre d'acteur·ices qui se sentent investi·es d'une mission de service public qu'ils et elles exercent de fait⁴¹.

Comme dans toutes les professions, des regroupements existent que ce soit par l'intermédiaire de syndicats d'employeur·euses ou de salarié·es, de fédérations, de réseaux et collectifs... dans l'objectif de mettre en commun des problématiques et des valeurs, de partager des démarches et de mutualiser des matériels. Pour beaucoup de ces acteur·ices, il est difficile de comprendre les procédures administratives complexes auxquelles ils doivent se conformer pour s'organiser en structure associative, obtenir des subventions, répondre aux obligations de responsabilités légales/juridiques. Pour tenter d'obtenir des subventions annuelles, les dossiers Ville - Toulouse-Métropole - Département - Région - DRAC sont tous différents et les remplir est particulièrement chronophage ! Il en est de même, ces dernières années, des appels à projets qui se sont développés dans tous les domaines (résidences,

EAC, publics empêchés, etc.). La multiplication des acteurs institutionnels intervenant dans les politiques culturelles (bénéfique, par ailleurs⁴²) ne simplifie pas la tâche. Les acteur·ices culturel·les ont alors du mal à identifier les bon·nes interlocuteur·ices pour les bonnes démarches. Beaucoup d'entre eux et elles seraient intéressé·es à bénéficier d'un accompagnement, ou tout du moins d'outils leur apportant un appui ponctuel.

Le Réseau des Arts Vivants, par exemple, fait état de la difficulté à comprendre le partage de compétences entre la Métropole, Toulouse et les communes. Alors que RAVIV est identifié et soutenu par la ville de Toulouse, il ne lui est pas aisé de savoir à qui s'adresser, d'avoir les bons contacts. Un outil simple pour partager l'organisation/organigramme des collectivités permettrait un gain de temps et une simplification des procédures pour les acteur·ices culturel·les.

Il n'existe pas de lieux de ressources et d'informations ou d'interface pour mettre en lien les acteur·ices culturel·les et les communes. Parfois, les communes ou des associations souhaitent faire appel à des acteur·ices culturelles, mais ne savent pas comment se renseigner, quels sont les contacts, les tarifs, les modalités....

Plusieurs personnes auditionnées ont indiqué que, pour surmonter la crise budgétaire actuelle et y survivre, les compagnies devaient être sobres et très agiles.

41 - Plaquette du programme 2025/2026 de La Grainerie Edito Tous les cirques de Serge Borras, directeur : "Cette découverte de talents, nous la portons avec de nombreux partenaires sur tout le territoire de la métropole toulousaine et avec qui nous partageons une certaine idée du service public de la culture "

42 - Mariette Sibertin Blanc, lors d'une audition avec le Codev : "Souvent, les acteurs culturels sont plutôt favorables à ce que chaque collectivité ait la compétence culture, pour éviter que, si une strate est défaillante, l'équipe artistique ne soit totalement démunie."

RAVIV

Le Réseau des Arts Vivants, un exemple de réseau d'acteur·ices culturel·les

Le RAVIV est une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) depuis janvier 2022, statut juridique répondant à ses objectifs. Le RAVIV est :

- un outil de développement économique ... (Société) ;
- réunissant des acteur·rice·s à différents niveaux du secteur culturel, agissant ensemble ... (Coopérative) ;
- pour créer solutions et synergies au service de leurs intérêts particuliers et convergents (Intérêt Collectif).

Le RAVIV est membre de l'URSCOP Occitanie, union régionale des coopératives en Occitanie. Réseau de professionnel·les, de compagnies et de structures du spectacle vivant de plus de 100 membres, c'est un outil de structuration et de développement du secteur des arts vivants, s'inscrivant dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Des mutualisations de moyens, de compétences, de savoirs et savoir-faire, sont initiées et portées par ses membres. Ce réseau fait siennes les notions d'équité, de solidarité et d'égalité. C'est un espace de rencontres entre professionnel·le·s. Notamment par sa newsletter, c'est une source d'information actualisée sur le secteur culturel.

Il leur était notamment reproché de produire, mais de ne quasi pas jouer, ce qui est confirmé par des études nationales (avec des différences entre les pratiques : la danse étant une des plus fragiles). Pour autant, il existe peu de lieux de diffusion, qui permettent aux compagnies de montrer leur travail. L'annonce de la construction de la Cité de la Danse à la Reynerie, attendue depuis une vingtaine d'années, est un espoir pour les compagnies. D'ailleurs, beaucoup de compagnies se regroupent et s'auto-organisent afin de proposer des rendez-vous aux programmateurs pour voir leurs créations. Ces initiatives nombreuses consomment très peu d'aides publiques !

À l'échelle de l'aire métropolitaine, citons quelques exemples de présentation de nouvelles créations qui vont ensuite être programmées bien au-delà du département :

- les Journées Ébullitions au Théâtre Jules Julien (Toulouse) qui s'adressent prioritairement aux nouveaux·elles professionnel·les du spectacle vivant et de la musique ;
- mais aussi les 9 compagnies chorégraphiques, regroupées pour "créer plus de circulation des

œuvres chorégraphiques", Vu·e·s de Mars, qui ont déjà organisé deux éditions de "journées chorégraphiques" au théâtre des Mazades (Toulouse) ;

- les Tout Un Monde (TUM° avec la version TUM Salle, née en 2009 et qui est accueillie dans le réseau des Centres Culturels (Alban Minville et Grand M) et la version TUM Rue soutenu par ARTO à Ramonville (voir encadré) ;
- sans oublier les Toulousaines de Cirque qui existent depuis 2011 et qui se produisent au festival d'Aurillac (22 équipes présentent en 2024) et Chalon dans la Rue ;
- ou encore la Toulousaine de diffusion regroupant des chargé·es de diffusion, qui réfléchissent ensemble sur les évolutions de leurs métiers, croisent leurs fichiers professionnels et accueillent de nouvelles personnes.



TOUT UN MONDE



Tout Un Monde est un réseau à géométrie variable : comédien·nes, marionnettistes, technicien·nes, clowns, musicien·nes, conteur·euses, chargé·es de diffusion, qui se sont fédéré·es et qui ont décidé de mettre en commun leurs compétences et énergies pour porter un projet collectif, autonome et citoyen·ne. Chaque édition, construite avec de nouvelles équipes, est l'occasion de nouvelles rencontres.

Pour l'édition du TUM Salle 2024, de nouveaux partenaires sont arrivés dans l'aventure : le Centre Culturel Alban Minville et la Médiathèque Grand M de Toulouse qui les ont accueillis dans leurs locaux.

En 2024, TUM Rue comptabilise 39 représentations contractualisées et 44 représentations en négociations (14 compagnies), tandis que TUM Salle compte 91 représentations contractualisées et 73 représentations en négociations.

PRÉCONISATION :

Un ou des lieux ressources pourraient accompagner à la fois les communes et les acteur·ices culturel·les dans leurs démarches, prendre la forme d'un site internet, d'une FAQ, d'une plateforme, proposer des rendez-vous spécifiques pour répondre à certaines demandes.

Ces initiatives sont portées par des collectifs momentanés qui se créent, travaillent quasi en autogestion en se partageant toutes les tâches, de la communication au nettoyage, de l'accueil des pro et des publics, de la restauration/bar nécessaire à leur manifestation.

En guise d'illustration, pour prétendre à une subvention par la Ville de Toulouse, il faut avoir une date programmée dans la ville ou parfois sur la Métropole. Or, en danse, nous l'avons vu, il existe peu de lieux qui accueillent les compagnies.



PRÉCONISATIONS :

Apporter un peu plus d'aide financière de la part des collectivités permettrait de pérenniser et de conforter les équipes artistiques, souvent précaires, afin que le découragement ne vienne pas balayer des résultats positifs.

Soutenir ces initiatives en les aidant à compléter leurs fichiers et à recenser, sur les 37 communes, tous les contacts culturels, socio-culturels, jeunesse, publics empêchés, d'associations diverses qui sont en recherche de spectacles pour dynamiser leur commune.

Simplifier les procédures de demande de subventions pour les associations et proposer des formulaires structurés de la même manière, au niveau de la métropole, en évitant de créer une “usine à gaz” car à l'échelle commune/métropole, les compagnies sont trop souvent appelées à remplir des dossiers complexes de demandes de subvention.



AUTOPROD'

L'autoproduction accompagnée - amortissement du risque financier

On entend par "autoproduction accompagnée" le fait qu'une équipe, une compagnie assume, par sa structure juridique, une grande partie du risque financier en se produisant elle-même. Elle doit pour cela avoir la trésorerie nécessaire et espérer une recette correspondant aux frais fixes dont, à minima, les salaires de ses artistes et technicien·nes. Les dispositifs d'accompagnement peuvent prendre diverses formes comme la mise à disposition d'espaces pour se produire, la prise en charge de fluides, un appui logistique, de la communication, une gestion des réservations, voire même, s'il s'agit d'une série de représentations, l'achat des premières représentations par la collectivité accueillante. L'autoproduction accompagnée permet alors à des compagnies de se produire davantage, de faire travailler leurs salariés, tout en proposant des représentations d'un coût minime pour la collectivité qui les accueille.

Par exemple, une équipe avec chapiteau (théâtre, danse, cirque, musique), installée dans un espace public pour deux à trois semaines, fait le pari que le bouche à oreille et les réseaux sociaux lui permettront de trouver ses spectateur·ices. De telles initiatives existent déjà, aussi bien, plusieurs fois par an, sur l'espace chapiteau de la Grainerie à Balma Gramont, ou encore aux Argoulets (avec l'AGIT au Vert) à Toulouse, comme à Pibrac (avec la Caravane des Songes en 2023). Mais elles pourraient être développées sur d'autres communes.

PRÉCONISATIONS :

Faire connaître ces dispositifs d'autoproduction accompagnée.

Aider les équipes artistiques à trouver des points de chute pour leurs diffusions.

Mettre en relation équipes artistiques et communes, afin qu'elles puissent les accueillir.

LE DÉFICIT DE LOCAUX

La métropole toulousaine, contrairement à d'autres territoires (Nantes, Bordeaux, Marseille...), dispose de peu de friches industrielles qui pourraient être transformées pour être mises à disposition de diverses activités, notamment culturelles. De ce fait, le territoire manque d'espaces de répétition, de stockage, de lieux de diffusion, d'ateliers d'artistes qui soient accessibles (à proximité des grands axes de transports, à des prix abordables, accessibles pour les PMR, etc.).

Pour autant, des possibilités, des opportunités existent ici et là, il faudrait s'en saisir, malgré un prix du foncier souvent élevé.

La possibilité de signer un bail précaire entre un propriétaire et une association existe, mais est trop rarement utilisée. Une solution intermédiaire est enfin utilisée sur Toulouse, notamment grâce à la SCOP d'urbanisme transitoire Intercalaire, qui est maintenant reconnue par les promoteurs, la Préfecture et la ville de Toulouse. Elle accueille déjà dans différents bâtiments comme la Bouillonnante

à Soupetard (ex Orange), le Timbre à Barrière de Paris (ex la Poste), la Jonction à Brouardel (ancien Restaurant Engie) des centaines d'associations sociales et culturelles (dont une MJC et des services jeunesse de la métropole), des ateliers d'artistes, pour des durées de l'ordre de 3 à 6 ans et à des prix du mètre carré assez accessibles.

Dans un futur proche, en plein centre-ville, l'ancienne Cité administrative et ses milliers de mètres carrés va pouvoir répondre, avec l'appui d'Intercalaire, à de nombreuses demandes avant sa reconversion en logements.

RÉSIDENCE D'ARTISTES

En ce qui concerne les résidences d'artistes, au-delà du repérage des locaux, il serait aussi intéressant d'identifier les potentialités de travail avec les publics. Les compagnies cherchent aussi des terrains d'étude, d'investigation. Elles souhaitent parfois travailler leurs productions avec différents publics comme les enfants, les personnes âgées. Par exemple, le spectacle "Du sable dans ma boîte à sucre" de la compagnie Vendaval a été créé avec les témoignages de réfugié·es espagnol·es. Ainsi, le terrain vient-il nourrir la création.

OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : METTRE EN RÉSEAU ET SORTIR DES SILOS

Au-delà du seul champ de la culture, il est nécessaire de créer des espaces de dialogue avec d'autres secteurs pour répondre à des problématiques rencontrées par le secteur culturel.

RESSOURCERIE CULTURELLE, STOCKAGE ET MUTUALISATION

Concernant les décors, costumes, matériels, de plus en plus d'acteur·ices culturel·les et de l'économie sociale et solidaire travaillent ensemble pour développer des ressourceries culturelles. Au-delà de présenter un intérêt écologique et économique pour les acteur·ices culturel·les, ces espaces répondent également à des besoins d'espaces de stockage limités pour les compagnies (cf : "le déficit de locaux" plus haut).

Depuis 2009, la ressourcerie culturelle Artstock, acteur majeur de la décarbonation de la culture (installée à Blajan et Saint-Gaudens en Haute-Garonne) contribue à la réduction des déchets des activités culturelles et événementielles en France. Leur association, du secteur de l'économie circulaire, sociale et solidaire, a expérimenté des processus de collecte et

PRÉCONISATION :

Aider à identifier, sur l'ensemble des communes de Toulouse Métropole, des bâtiments et entrepôts qui pourraient, même de façon transitoire, accueillir des projets artistiques et culturels, des résidences, des ateliers d'arts plastiques, du stockage. Les communes ont tout à gagner à faire connaître leurs potentiels, même temporaires (bails précaires), ce qui permettrait d'accueillir des pratiques artistiques dans ces espaces disponibles en lien avec les habitant·es. Pour éviter un squat, mieux vaut des usages légalement encadrés qu'un bâtiment muré.

RECITO

ReCiTo (Réseau Cirque Toulousain)

La Grainerie est engagée dans plusieurs réseaux internationaux et nationaux. Localement, avec l'ensemble de la filière cirque toulousaine, elle a contribué à créer, en 2024, le Réseau du Cirque Toulousain -ReCiTo-.

La métropole toulousaine, depuis la création de l'école de cirque le Lido en 1984, est devenue le plus grand vivier en France d'artistes de cirque, et la Région Occitanie se dit "Terre de Cirques" !

ReCiTo regroupe aussi bien les pratiques amateur-ices (portées par les écoles de cirque et ateliers sur plusieurs communes), l'École Supérieure des Arts du Cirque Toulouse Occitanie - ESACTO Lido, accréditée en 2018 (qui forme des artistes de cirque venus du monde entier), que de nombreuses compagnies professionnelles de cirque qui vivent sur la métropole ou des technicien-nes des services culturels des communes qui accueillent les compagnies, organisent des programmations, développent des médiations culturelles très diverses (jeune public/ personnes âgées...) grâce à "l'outil cirque".

La coopération dans cette filière continue de se développer, même si des pièces du puzzle sont encore à construire (collège et lycée avec option cirque...) et d'autres à renforcer car fragiles (le chapiteau Lido, inauguré en 2008 s'avère mal vieillir et être insuffisant en espace pour accueillir simultanément les 3 promotions de l'ESACTO, les compagnies subissant, comme l'ensemble du spectacle vivant, les diverses coupes budgétaires...).

Ne serait-il pas possible d'inciter au développement dans d'autres filières de ce type de coopération positive dans une même filière ?



de valorisation de matériaux et de décors, notamment ceux des opéras de Toulouse et Montpellier. Ce modèle de ressourcerie culturelle innovante a aussi un fort impact environnemental et social !

Le Réseau national RESSAC des ressourceries artistiques et culturelles impulse sur la Métropole toulousaine avec ArtStock et une vingtaine d'autres structures comme : Arto, Elemen'terre, Ma Bibliothèque d'Objets, Recyclo'Bat, 2ème Clap, RAVIV, Baro d'Evel..., une étude pour implanter à Toulouse Métropole une ressourcerie avec espaces de stockage, ateliers, mutualisation des moyens... Un rapport financé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME, sera présenté début septembre 2025 aux acteur-ices et collectivités.

PRÉCONISATION :

Les directions Culture, Développement Économique et Transitions de Toulouse Métropole pourraient accompagner fortement la naissance de ce projet, dans une démarche gagnant-gagnant.

CRÉER DES PONTS ENTRE DISCIPLINES CULTURELLES / ARTISTIQUES ET DISCIPLINES SCIENTIFIQUES / UNIVERSITAIRES

La plupart des acteur·ices culturel·les sont déjà habitué·es à travailler en réseau, en fédération, à mutualiser leurs besoins, et donc enclins à trouver des solutions "innovantes".

Nous l'avons vu, la culture scientifique, technique et industrielle constitue une spécificité de Toulouse Métropole. Plutôt que de mettre en avant une culture scientifique, via par exemple Aeroscopia, l'Envol des pionniers, le Muséum, pourquoi ne pas poursuivre dans le développement de liens entre les mondes culturels et les mondes scientifiques comme l'avait expérimenté le Festival La Novela ? Des exemples existent :

- Jean Marc Matos est chorégraphe, installé à Toulouse avec sa compagnie K Danse, où il mêle corps et technologies numériques grâce à des recherches avec le LRI de Saclay ou l'IRIT de Toulouse ;
- Hugo Amsler de la Famille Goldini s'appuie dans son dernier spectacle "1978 - Confidences gesticulées" sur des échanges avec un laboratoire de sciences sociales à l'Université Jean Jaurès ;
- Enfin, Johann Le Guillerm, de Circuit Ici crée des liens avec le Jardin d'Agronomie Tropicale à Paris.

Ces exemples illustrent bien comment la culture peut entrer en résonance avec la recherche scientifique et les industries créatives. Comment créer davantage de relais, de ponts entre la musique, le graph, le cirque et l'ingénierie, l'université et les labos ?

En sortant des silos, on nourrit alors deux spécificités

toulousaines. Il serait dommage de limiter ce type de démarches au Quai des Savoirs (placé idéalement juste à côté des locaux de l'Université Fédérale), et de ne pas les diffuser également au-delà de Toulouse, dans d'autres territoires de la métropole. Cela suppose d'adopter des formes de travail et d'expression adaptées à de plus petites communes. Le projet "Ville créative" qui se développe à Avignon dans des bâtiments restaurés en mêlant espaces scientifiques, pédagogiques et universitaires peut être une source d'inspiration

A proximité de Toulouse Métropole, des actions inspirantes sont menées. Par exemple, les 8^e Rencontres nationales du réseau Arts à modes doux (ARMODO) se sont tenues à Castanet-Tolosan en mars 2025 réunissant artistes et professionnel·les autour de pratiques artistiques à mobilité douce telles que la marche, le vélo, le cheval ou la voile, avec un programme comprenant rencontres, ateliers, performances

PRÉCONISATION :

Créer des appels à projets, des projets de recherche autour de cette complémentarité entre sciences et culture et les diffuser dans les communes.



et un cabaret de clôture. Plusieurs compagnies de l'aire toulousaine développent ce type de propositions. La mise en réseau peut s'organiser à l'échelle du grand territoire impliquant les différentes instances intercommunales qui y coexistent. Il s'agit de formes de culture, faibles en coûts, simples à financer de la part des communes. Des efforts de coordination dans ce champ-là permettraient d'apporter la culture à moindre coût dans différentes communes, à condition de coopérer entre elles. Un point d'attention : cette piste orientée sobriété ne doit pas conduire à une culture low-cost.

LES ACTEUR·ICES SOUS LES RADARS, NON RECONNUS DE LA CULTURE

Toulouse Métropole doit être en capacité de reconnaître les acteur·ices culturel·les locaux. Trop souvent, les artistes toulousain·es ne sont reconnu·es par les collectivités qu'après s'être exporté·es nationalement et internationalement. Une fois reconnu·es ailleurs (graffeur·ses, par exemple), ils et elles bénéficient alors d'une reconnaissance locale.

Au-delà des compagnies structurées, des réseaux fédérés d'acteur·ices culturel·les, d'autres pratiques culturelles existent, bien qu'elles ne soient pas toujours reconnues par les pouvoirs publics.

DES PRATIQUES ÉMERGENTES

La culture ne repose pas seulement sur des acteur·ices culturel·les structuré·es, des pratiques professionnelles, sur des logiques d'offre et de demande. De nouvelles formes de culture, en lien avec les cultures urbaines, qui ne sont pas encore institutionnalisées et ne répondent pas aux normes "élitistes" de la culture, émergent : comment les repérer ? Les valoriser ? Leur donner la possibilité d'exister ? Ce fut le cas par exemple du graph toulousain dans les années 1980, qui a dû attendre de nombreuses années avant d'être considéré par les pouvoirs publics comme une dimension culturelle importante de la ville. Nul doute que

d'autres pratiques culturelles existent en ce moment, et émergent aussi, sans qu'elles soient encore soutenues par le milieu de la culture institutionnalisé.

Des lieux ouverts à toutes les formes de culture, notamment émergentes, existent comme à Paris avec le modèle du Centquatre. Ce type d'espace permet la pratique de diverses techniques de danse, de musique, de chorégraphie, parfois même d'art plastique avec des ateliers de création. Ces espaces permettent également de tisser des liens entre amateur·ices et professionnel·les, de nouer d'autres relations avec les habitant·es, usager·es... Ces espaces, libres d'accès à toutes et tous, favoriseraient l'application des droits culturels, donnant la possibilité à chacun·e de développer ses propres pratiques de la culture.

LES ÉTUDIANT·ES

En 2025, Toulouse se situe en tête des villes étudiantes avec plus de 120 000 étudiant·es. La présence de ces étudiant·es participe à l'effervescence culturelle et artistique de la ville. Les différentes institutions universitaires développent, à travers leurs services culturels, des activités culturelles non seulement à destination des publics étudiants, mais également ouvertes sur la ville, avec, par exemple, le Centre d'initiatives artistiques du Mirail UT2J et sa Fabrique culturelle à l'Université Jean Jaurès qui coopère avec les acteur·trices culturel·les des quartiers du Grand Mirail, ou avec l'Espace Culturel de l'université du Capitole ou même avec des structures musicales comme l'Orchestre Symphonique Étudiant de Toulouse. Elles développent aussi des actions qui visent à favoriser les pratiques artistiques des étudiant·es.

Si les offres des établissements culturels en direction des étudiant·es se sont multipliées, elles restent principalement toulousaines alors que les étudiant·es ne résident pas tous·tes à Toulouse.

PRÉCONISATION :

Créer des lieux, ouverts à toutes les formes de culture pour encourager cette effervescence de pratiques culturelles qui passe parfois sous les radars de la culture institutionnalisée.

De nombreux étudiant·es sont à l'origine d'initiatives culturelles. Il s'agit parfois de nouvelles formes de culture, comme les graffeur·ses dans les années 1980 et 1990, ou encore les musiques actuelles et les DJ de nos jours : "Les étudiants sont présents dans les offres, ils sont consommateurs mais pas que... Ils sont aussi acteurs. Dans une métropole comme la nôtre, il faut laisser de la place et les soutenir." (entretien avec le maire de Blagnac). Les étudiant·es peuvent avoir des pratiques "amateur·ices", mais une partie d'entre eux/elles sont aussi des professionnel·les en formation qui ne sont pas si éloignés des professionnel·les. Ces étudiant·es, qu'elles/ils

soient ou non inscrit·es dans des formations artistiques ou culturelles, ont besoin de lieux pour accueillir leurs pratiques, favoriser leur expression artistique, permettre une reconnaissance de leur potentiel et visibiliser leur travail, notamment dans les communes. S'il existe dans les universités des espaces plus ou moins dédiés, il est important de sortir ces pratiques du périmètre de l'université (aussi bien pour les publics, que pour les étudiant·es), dans le cadre de festivals, de lieux d'expositions communaux, comme par exemple certaines médiathèques. En ce qui concerne la musique, le Metronum organise tous les ans des moments ouverts à des petits groupes musicaux, non professionnels, qui permettent de leur donner de la visibilité.

LES HABITANT·ES ET USAGER·ES

Dans beaucoup de domaines, des propositions de "démocratie participative", de consultations sont mises en place avec des résultats très divers.

La Ministre de la Culture a annoncé le 6 juin 2025 la création de conseils de jeunes (13-19 ans) dans les établissements publics culturels⁴³ afin qu'ils apportent leur éclairage sur ces établissements, qu'ils servent d'interface entre les établissements et les milieux scolaire et universitaire. Des établissements gérés par Toulouse Métropole sont concernés.

Dans le secteur culturel, la collaboration des habitant·es devrait être systématiquement recherchée.



PRÉCONISATIONS :

Dans la conception d'un nouveau projet culturel, mettre en place une maîtrise d'usage, complémentaire des maîtrises d'ouvrage (MOA) et d'œuvre (MOE), apparue en réponse à l'attention croissante portée aux nouveaux usages. Elle consiste à associer les futurs utilisateurs, dès les premières phases d'un projet, en recueillant leurs avis, besoins, pratiques et attentes, afin de concevoir des dispositifs, services ou aménagements qui répondent réellement à leurs usages.

Favoriser les conseils d'établissement ou les conseils d'administration qui peuvent et devraient statutairement associer un collège d'habitant·es, d'usager·es à l'élaboration des projets d'établissement, ce qui existe dans quelques médiathèques, structures polyvalentes où des usagers siègent à côté des communes et financeurs.

Donner davantage la parole aux usager·es, leur permettre de faire remonter des retours d'expérience, les associer à la bonne marche de la structure.

QUEL SOUTIEN FINANCIER POUR LES ACTEUR·ICES DE LA CULTURE ?

Le Codev n'a pas eu la possibilité d'approfondir l'analyse des budgets alloués à la culture, a fortiori dans le contexte particulier de l'année budgétaire 2025.

Mais l'intervention de l'État comme des collectivités ne se réduit pas à l'octroi de subventions. Les pouvoirs publics, par l'attribution de labels, par la signature de conventions, par le développement d'appels à projets, non seulement soutiennent les acteur·trices culturel·les, mais aussi, interviennent dans la manière de structurer leurs projets, en influençant par exemple la programmation. Ces injonctions sont parfois positives, parfois contraignantes. Ces contraintes, associées à des réductions budgétaires, fragilisent les structures.⁴⁴

La crise budgétaire actuelle remet un peu partout en question l'intervention des collectivités pour financer les politiques culturelles. Ces choix politiques sont, aux yeux du Codev, très dangereux : les "atteintes" portées au milieu culturel seront difficiles à réparer. Les financements croisés⁴⁵, maintenant généralisés, s'ils permettent de pallier la défection d'un co-finisseur, rebattent les cartes lorsque ces défections sont massives et le fait de plusieurs co-finisseurs. Cela a été le cas, par exemple, lors de la défection de la DRAC qui a supprimé, en 2025, son aide à l'action culturelle dans les quartiers populaires portée par la Cave Poésie dans le cadre d'un multipartenariat.

Les modèles "privés" de financement de la culture existent (par exemple, La Cabane à la Cartoucherie ou Interférence à Balma). Ils ne peuvent remplacer l'implication de l'État et des collectivités publiques, même s'ils peuvent dans l'avenir se renforcer.

Quant au mécénat, il ne permettra pas, loin de là, de financer la culture. L'apport de, la puissante association Aïda, créée en 1988 et qui en 2025 regroupe 90 mécènes, qui "rapproche le monde de la musique classique du monde économique" et déploie une forme de mécénat solidaire, ne dépasse pas 4% du budget de l'Établissement Public du Capitole. Les solutions se trouvent donc ailleurs.

Dans un contexte fragilisé par la baisse des aides publiques (Ministères et toutes collectivités confondus), rechercher un financement par le mécénat est une démarche que les acteur·ices culturel·les associatif·ves en particulier peuvent envisager. Mais cette alternative est peu viable : les entreprises sont déjà très sollicitées par des structures humanitaires, sociales largement médiatisées.



44 - Théâtre de la Cité, La Grainerie... avec des obligations pour travailler sur certaines communes.

45 - Terme correspondant à l'intervention financière cumulée de plusieurs personnes publiques sur une même opération publique engendrant des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.



CONCLUSION

La politique culturelle menée par Toulouse Métropole reste très méconnue des citoyen·nes, pourtant elle est très active, en particulier, en matière de lecture publique et en raison des grands équipements culturels devenus métropolitains qui font rayonner "l'excellence". Or, aujourd'hui, le déficit budgétaire de l'État a de fortes conséquences sur les finances des collectivités territoriales, par ailleurs de plus en plus sollicitées. De leurs décisions dépend l'équilibre fragile du tissu culturel local, qu'il s'agisse aussi bien du financement des équipements publics que de celui des associations ou des structures privées.

Les communes, collectivités de proximité, jouent un rôle essentiel dans l'accès à la culture, comme dans l'ensemble de la vie culturelle. Les politiques culturelles locales sont un levier essentiel d'inclusion, de lien social et d'émancipation.

Toulouse Métropole est appelée à développer un dialogue avec les communes, dans un esprit de co-construction respectueux des compétences et volontés locales, et à soutenir une coopération plus dynamique entre l'ensemble des partenaires concernés (collectivités territoriales, opérateurs artistiques et culturels), qu'il s'agisse de l'accès à la culture, ou de l'application des droits culturels qui placent la population au centre des politiques locales.

L'efficacité des politiques culturelles repose sur une meilleure coordination entre les communes et la Métropole, sur la circulation de l'information, la mutualisation des ressources, la reconnaissance des initiatives locales et la simplification des démarches administratives. Elle repose également sur la création d'espaces de dialogue entre les acteur·ices culturel·les, les élu·es, les technicien·nes et les usager·es, afin de favoriser les échanges, de valoriser les retours d'expérience et d'encourager des politiques culturelles qui répondent aux attentes des usager·es. La culture est malheureusement peu mise en avant dans les campagnes électorales, loin derrière les aménagements urbains, la mobilité, la qualité du cadre de vie. Cette première contribution du Codev incite à poursuivre la réflexion et à investir à nouveau, lors de la prochaine mandature, ce champ complexe, en profonde mutation.

Les annexes de la contribution sont disponibles sur le site internet du Codev.
codev-toulouse.org



LE CODEV TOULOUSE MÉTROPOLE !

Le **Codev** est une assemblée consultative indépendante et libre de son expression, composée exclusivement de bénévoles. A l'écoute des citoyen·nes, il mobilise l'expertise de ses membres pour contribuer à éclairer l'action publique par la production de rapports et d'avis.

L'activité du Codev s'organise autour de **groupes de travail** sur des sujets divers. Il contribue aussi à l'animation du **débat public** avec l'organisation de conférences ou autres événements ouverts au grand public. Le Codev propose enfin des **expérimentations participatives** qui permettent de déployer des démarches innovantes.

Les publications du Codev sont disponibles sur demande et en téléchargement sur son site internet (www.codev-toulouse.org). Retrouvez toutes ses actualités sur les réseaux sociaux.

ENVIE DE PARTICIPER

Contactez-nous par courriel : codev@toulouse-metropole.fr